

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES	7
2024-104 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	7
URBANISME	14
2024-131 Conventions Publiques d'Aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Approbation des comptes rendus d'activités du concédant (CRAC) au 31 décembre 2023	14
2024-132 Conventions Publiques d'Aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités du concédant (CRAC) au 31 décembre 2023	20
ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES (suite)	20
2024-105 Désignation des représentants du Conseil municipal auprès de la CAO et de la CAPA - Actualisation 20	20
2024-106 Campagne électorale législatives anticipées 2024 – Mise à disposition de salles aux listes de candidats 20	20
2024-107 Reprises concessions funéraires en état d'abandon au cimetière Jean Gautherin.....	21
2024-108 Convention entre la Ville de Nevers et l'INSEE – Enquête familles	21
2024-109 Délégations de services publics – Rapports d'activité 2023.....	21
URBANISME (suite)	23
2024-133 Approbation de l'avenant n°12 au traité de concession de l'opération de restauration immobilière des quartiers anciens de Nevers	23
2024-134 Approbation de l'avenant n°15 au traité de concession de l'opération d'aménagement du site de la caserne Pittié 23	23
2024-135 Approbation de l'avenant n°16 au traité de concession de l'opération d'aménagement du site de la caserne Pittié 23	23
2024-136 Approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement « construction et réhabilitation de cellules commerciales et d'équipements publics de proximité » - Quartier du Banlay.....	24
ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES (suite)	24
2024-110 Décision modificative n°2	24
2024-111 Délibération modificative – Affectation du résultat comptable de l'exercice 2023 – Annule et remplace la délibération 2024_DL059 du 9 avril 2024	24
2024-112 Justification et mise à jour de la provision pour risque	24
2024-113 Pertes sur créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur	24
2024-114 Groupements de commandes pour la souscription de contrats d'assurances pour la Ville de Nevers et la communauté d'agglomération de Nevers – Adoption du principe de groupement de commandes et de la convention constitutive	24
2024-115 Groupements de commandes pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien et de fournitures administratives, de la Ville de Nevers, de certaines communes membres de la communauté d'agglomération de Nevers, du CCAS de Nevers et de Nevers Agglomération – Adoption du principe de groupements de commandes et de leurs conventions constitutives.....	24
2024-116 Création du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes	24
2024-117 Création d'un poste de technicien de santé environnementale	26

2024-118	Création d'un poste de directeur adjoint aux bâtiments.....	26
2024-119	Création d'un poste de juriste territorial spécialisé en Ressources Humaines.....	26
2024-120	Création de 3 emplois : opérateurs de centre de supervision urbain.....	26
2024-121..... Révision du RIFSEEP : Elargissement et mise à jour	
2024-122	Actualisation du tableau des emplois (01/02/2024).....	34
2024-123	Aménagement et requalification de la rue commerçante François Mitterrand à Nevers – Approbation de l'opération et ses modalités de financement.....	35
2024-124	Création d'une liaison inter-quartiers centre-ville / Rotonde au travers de la mise en accessibilité de la gare SNCF de Nevers – Approbation de l'opération et ses modalités de financement	35
ENVIRONNEMENT		38
2024-146	Création d'une passerelle inter-quartiers – Convention de maîtrise d'ouvrage unique n° 240011 exercée par la SNCF Gares & Connexions	39
ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES (suite)		39
2024-125	Convention d'occupation temporaire du domaine public pour le déploiement et l'exploitation économique d'une guinguette en rive droite de la Loire.....	39
2024-126	Mise en vente d'une partie de la parcelle CZ086b	41
2024-127	Convention Ville de Nevers / Conseil départemental : mise à disposition pour la gestion du centre de santé 41	
2024-128	Déclassement et désaffectation du logement situé 20 rue Albert Camus à Nevers	41
2024-129	Acquisition d'un pavillon 10, allée Régine Pernoud et d'un garage non attenant rue Père de Foucauld à Nevers	41
2024-130	Substitution à la vente de la maison du 63 faubourg de la Baratte à Nevers	42
URBANISME (suite)		42
2024-137	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un terrain (portion de la parcelle cadastrée AH 371) pour un projet d'agriculture urbaine – Projet « Banlay Fertile »	42
2024-138	Taxe sur la Publicité Exterieur (TPE) : Tarifs 2025	42
2024-139	Mise en vente d'une parcelle du domaine privé de la Ville de Nevers, Bd Jean Moulin	42
2024-140	Vente d'une parcelle du domaine privé de la Vile de Nevers au profit d'un tiers Boulevard Jean Moulin à Nevers.....	42
2024-141	Mise en vente de la parcelle BC 34 au 155 faubourg du Grand Mouësse à Nevers	42
2024-142	Vente de la parcelle BC 34 du domaine privé de la Vile de Nevers au profit de la SCI JODAVI	42
2024-143	Désaffectation et déclassement d'une portion du domaine public communal rue Auguste Mahaut pour intégration dans le domaine privé de la ville	42
2024-144	Modification du bail emphytéotique administratif pour mise à disposition d'un terrain au profit des Petits Chaperons Rouges.....	42
ENVIRONNEMENT (suite).....		43
2024-145	Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable 43	
ATTRACTIVITE.....		43
2024-147	Convention de mise à disposition de matériel (podium mobile) au comité Festibière de Guérigny..	43
2024-148	Convention de partenariat Ville de Nevers / Le Zébullon – Opération Nevers Plage – Activités bar restaurant et programmation de concerts	43

SECURITE	43
2024-149 Convention partenariale dans le cadre de l'exécution d'une peine de travail d'intérêt général ou d'un travail non rémunéré Alternative aux poursuites	43
RELATION CITOYENNE	45
2024-150 Mise en place du dispositif permis de louer	45
2024-151 Mise à disposition des locaux de la Ville de Nevers à Nevers Agglomération pour le restaurant universitaire	47
ENFANCE JEUNESSE	47
2024-152 Réactualisation du tarif de la participation aux frais de scolarité des enfants résidant dans une commune extérieure scolarisés dans une école publique de Nevers	47
2024-153 Mise à jour du règlement des structures et établissements d'accueil de la petite enfance	47
2024-154 Changement d'implantation scolaire – Transfert de la classe à horaire aménagé musique (CHAM) de l'école de la Barre Manutention à l'école Georges Guynemer à la rentrée 2024-2025	48
2024-155 Une équipe citoyenne au service des personnes isolées – été 2024	49
2024-156 Prix Pierre Bérégovoy 2024	49
CULTURE	49
2024-157 Saison culturelle – Tarification 2024-2025	49
2024-158 Modification de la délibération n°2024_DL085 du 9 avril 2024 relative au prêt d'œuvres.....	50
2024-159 Délibération cadre des prêts de matériel technique – Approbation d'une convention type	50
2024-160 Festival d'été 2024 – Partenariats pour l'organisation du Festival d'été du 11 au 13 juillet 2024	50
2024-161 Partenariat de la Ville avec Leaber Tea dans le cadre du festival d'été en juillet 2024	51
2024-162 Partenariats entre la Ville de Nevers et différents comités des œuvres sociales, amicales et associations de personnel dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025.....	51
2024-163 Partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain : Exposition « Botaniques, encloses, histoires » du 7 septembre au 11 novembre 2024.....	51
2024-164 Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Amicale des Pompiers de Nevers dans le cadre de l'exposition « Soldats du Feu ! Histoire de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Nevers » du 20 septembre au 30 novembre 2024	52
2024-165 Partenariat entre la Ville de Nevers, la Maison et le Théâtre du temps pluriel – Année scolaire 2024-2025	53
2024-166 Partenariat entre la Ville de Nevers et l'association « De Cartes et de Dés » pour le festival Légendes de Nevers le 28 septembre 2024	53
SPORT ET BIEN ETRE	53
2024-167 Tournoi international de football à Lourdes – Attribution d'une subvention exceptionnelle au FC Nevers	53
2024-168 Convention de partenariat avec l'association Triathlon Nevers / Magny-Cours 2024 – Attribution d'une subvention.....	53
2024-169 Convention de partenariat Masters séniors / Ville de Nevers	53
2024-170 Prix du Conseil municipal de Nevers – Course souvenir Jean-Luc Vernisse – Attribution d'une subvention JGSN	54
ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES (suite)	54

2024-171 Conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur une partie des toitures des bâtiments des gymnases Faidherbe et Jacky Terreau à Nevers 54

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, je déclare la séance du Conseil municipal de Nevers du 25 juin ouverte.

Je vous rappelle que nous sommes en direct, filmés en *Facebook Live*, comme d'habitude.

Nous aurons dans quelques instants la présentation par le Directeur de Nièvre Aménagement des comptes rendus d'activité du concédant (CRAC).

Je voulais vous indiquer que nous avons atteint le quorum.

Je vais donner lecture des procurations.

Muriel Marty a donné pouvoir à Céline Morini.

Basile Khouri à Philippe Cordier, à son départ, après 20 heures.

Isabelle Kozmin à moi-même.

Walid Ghessab à Daniel Devoise, s'il doit partir, puisqu'il porte l'astreinte.

Jimmy Derouault à François Diot.

Chrystel Pitoun à Jean-Luc Dechauffour jusqu'à son arrivée.

Guy Grafeuille à Anne Wozniak.

Je vais proposer la nomination de deux secrétaires de séance. Je propose que soient désignés Françoise Hervet et François Diot. Pas d'opposition ? Ni d'abstention ? Très bien.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je voulais signaler que nous avons recomposé le Conseil neversois de la Jeunesse. Il s'agit de candidatures sur la base du volontariat ; et la participation à ce Conseil est proposée aux jeunes de 18 à 25 ans, pour contribuer à l'action municipale. Nous avons mis cela en place lors du précédent mandat, en complément du Conseil municipal d'enfants et du Conseil municipal Juniors. Ils ont voix consultative en Conseil municipal pour leurs représentantes ou leurs représentants.

J'ai le plaisir d'accueillir ce soir, suite à la nouvelle composition qui a été organisée, Léa Frébault.

Je vais lui céder la parole pour qu'elle nous dise quelques mots.

Mme Frébault – Bonjour à tous. Merci de l'invitation.

Je suis Léa Frébault. J'ai 23 ans. Je suis chargée de développement de projets au centre social ESGO, sur tout ce qui est découverte du territoire (environnement, culture et cadre de vie). Je suis au Conseil municipal Juniors depuis novembre 2023. Actuellement, nous sommes 8.

Si je peux évoquer un peu les orientations de projets, ce serait autour de la mobilité et de la prévention des addictions, pour le moment.

M. le Maire – Merci beaucoup à vous. Je vous rappelle que vous pouvez intervenir à tout moment, comme n'importe quel élu ici ; vous nous faites signe. Vous n'avez pas voix délibérative, mais vous avez une voix consultative. Vous pouvez donc poser toutes les questions que vous souhaitez, ou faire les remarques que vous voulez.

Bienvenue, en tout cas, et bon travail à nos côtés. Je pense que la Ville de Nevers essaie d'ouvrir la porte au maximum aux jeunes, notamment dans le cadre de l'apprentissage, des

Conseils, que j'ai rappelé, et de s'appuyer sur leurs propositions, leurs remontées ; on l'a vu encore samedi lors du Conseil municipal d'enfants, de façon plénière.

Nous avons à adopter les comptes rendus des Conseils municipaux. Tout d'abord, celui de la séance du 19 mars 2024. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Avez-vous des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Sur le compte rendu de la séance du 9 avril 2024, y a-t-il des questions ou des remarques ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2024-104 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

M. le Maire – Avant de passer la parole aux représentants des groupes, pour les délibérations que nous allons débattre, il y a, je crois, des questions sur les décisions prises par le Maire.

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – Bonsoir. J'avais deux questions ; sur la décision n°27 et sur la décision n°74.

La décision n°27 porte sur la déconstruction de la piscine des Bords de Loire. Nous avons posé la question en avril 2024 sur le devenir de cette piscine. On nous avait parlé d'un aménagement paysager et ludique. En commission, il a été dit que rien n'était bloqué. Mais nous voudrions savoir si vous aviez des informations supplémentaires.

M. le Maire – Amandine Boujlilat va se faire un plaisir de vous donner quelques perspectives quant à l'avenir de ce site.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, chers collègues.

Sur la requalification de l'ancienne piscine des Bords de Loire, vous savez que nous avons candidaté pour avoir du Fonds Friches sur ce projet. Nous avons été retenus. Nous avons été financés à hauteur de 900 000 €, de mémoire, sur ce Fonds Friches. Sont comprises les opérations suivantes :

- La déconstruction. Vous avez vu qu'elle est terminée. Il n'y a plus de structure. Le site a été mis à nu.

- La réfection des espaces sportifs extérieurs. Nous allons pouvoir profiter d'un espace complètement retravaillé. Les cours de tennis vont être rénovés. Nous allons proposer d'autres équipements sportifs de plein air (beach-volley...).

- La réfection de la salle polyvalente. Elle fait aussi partie des opérations qui ont été retenues. Tout cela va nous emmener jusque fin 2025, si ma mémoire est bonne, sur la reconstruction d'un nouvel équipement. Nous avons travaillé sur ce sujet avec un panel d'habitants, d'acteurs associatifs, économiques, pour imaginer le futur équipement. Le projet qui avait été retenu parmi plusieurs propositions était un équipement pour accueillir des arts de la rue et du cirque.

Nous avons phasé le projet en deux temps. D'abord, grâce au financement du Fonds Friches, ce que je vous ai indiqué préalablement ; et puis, avec de nouveaux financements que nous allons essayer de trouver, la construction du futur équipement.

La phase 1 n'est pas encore terminée. Une fois que nous aurons refait la salle polyvalente, nous serons arrivés au bout de la phase 1. Maintenant, à nous d'aller chercher de nouveaux financements, de nouveaux partenariats, de nouvelles subventions, pour envisager la construction du futur équipement.

M. le Maire –

J'ajoute que ce projet était dans la liste des projets en cours d'examen pour le PACT, avec la préfecture de la Nièvre, qui est en discussion auprès du Premier ministre. Evidemment, tout cela est temporisé compte tenu de la situation électorale que nous vivons.

J'ajoute aussi que j'étais ce matin avec un des investisseurs pour des cours de paddles qui auraient pu être installés sur ce site, puisque nous allons déjà rénover les deux cours de tennis ; et créer des terrains de beach-volley et d'autres activités d'extérieur. C'est une belle proposition, qui devrait se faire – sous réserve de changement, car rien n'est définitivement acté, mais les choses sont bien engagées – dans quelques mois, pour une activité aussi de paddle, de petite restauration, sur le site du stade Jacky Terreau, mais je vous en reparlerai quand les choses seront sécurisées.

Il y avait aussi une autre question...

Mme Gerbe –

Oui, elle concerne la décision n°74 sur le parking de la Verrerie, avec la hausse de 13 % du montant du marché. On m'a dit en commission que c'était pour l'arrosage automatique et les panneaux électroniques. Je me demandais pourquoi ce n'était pas prévu dans la formule de base.

Je posai aussi la question du dispositif grillagé qui dysfonctionne à Aquabalt, et je voulais être bien sûre que ce n'était pas le même qui était mis en place au nouveau parking de la Verrerie.

M. le Maire –

Sur le dispositif grillagé, Michel Suet va vous répondre, mais effectivement ce n'est pas le même dispositif. J'ai demandé à ce que l'on regarde les recours que nous avons, par rapport à l'installateur des grillages de l'Aquabalt.

Je vous invite, d'ailleurs, à l'inauguration demain, à 15 h 30, sur place, pour ce qui sera peut-être le plus beau parking de Nevers ; je n'en sais rien. Et je rappelle qu'il reste offert au stationnement gratuit, avec des bornes, des caméras, etc. Mais je vais laisser Michel Suet vous donner de plus amples réponses, sur le surcoût du parking.

M. Suet –

C'est lié, effectivement, à l'arrosage automatique qui n'avait pas été prévu au départ. Comme c'est un parking très arboré, il faut arroser les arbres. Cela reviendra nettement moins cher de le faire automatiquement plutôt que quelqu'un vienne avec un camion, etc. C'est un parking qui va être beaucoup utilisé. Il faut donc impérativement qu'il y ait un affichage électronique à l'entrée, pour dire s'il reste des places, ou s'il est complet. Cela évitera aux voitures de tourner sur ce parking et d'encombrer l'impasse de la Verrerie, qui est quand même une petite rue. Ce sont donc ces deux dépenses-là qui ont provoqué ce dépassement.

M. le Maire –

Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

Bonsoir à tous. Pour compléter les propos de Michel Suet, l'arrosage automatique n'est pas forcément un réflexe qu'ont les bureaux d'étude au niveau de la conception. Par contre, les agents le souhaitent maintenant pour chaque aménagement, parce que passer avec la tonne à

eau prend beaucoup de temps, et qu'ils ont des plannings très chargés. Avec le printemps que nous avons maintenant, il n'y a pas eu besoin d'arrosage automatique. Ce système est aussi très économe de la ressource, beaucoup plus que de passer arroser avec la tonne à eau.

M. le Maire –

Merci.

Il n'y avait pas d'autres questions, je crois.

Je vais demander aux représentants des groupes politiques de m'indiquer les sujets qu'ils souhaitent voir aborder, et, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord, nous pourrions voter successivement, mais sans débats les autres délibérations.

Jean-Luc Dechauffour.

M. Dechauffour –

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous, chers élus.

Pour le groupe majoritaire Nevers à venir, nous porterons aux débats les délibérations suivantes : n°2, 6, 13, 17, 18, 21, 22, 24, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 43, 46, 47, 51, 54, 57, 60, 61, 63, et 68.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des demandes complémentaires ? Ou sont-elles équivalentes ?

Mme Gerbe –

Nous n'avons pas de demandes supplémentaires.

M. le Maire –

Merci.

Je vous propose de voter sans débat les délibérations suivantes :

2024-106 (3) – Campagne électorale législatives anticipées 2024 – Mise à disposition de salles aux listes de candidats.

Je voudrais préciser que nous réfléchissons, et je sou mets cet élément à l'ensemble des élus municipaux, à proposer désormais d'ajouter, pour les futures élections, la salle des fêtes. Pour le vote des législatives prochaines, nous serons hors salle des fêtes, compte tenu du délai. Nous n'allons pas changer les conditions électorales maintenant.

Adopté à l'unanimité.

2024-107 (4) – Reprises concessions funéraires en état d'abandon au cimetière Jean Gautherin.

Adopté à l'unanimité.

2024-108 (5) – Convention entre la Ville de Nevers et l'INSEE – Enquête familles

Adopté à l'unanimité.

2024-110 (7) – Décision modificative n°2

Adopté à l'unanimité.

2024-117 (14) – Vente de biens réformés sur le site de ventes aux enchères en ligne Agorastore.

Adopté à l'unanimité.

Je voudrais faire une petite parenthèse rapide, avant de voter les autres délibérations et de passer la parole au directeur de Nièvre Aménagement. Nous vendons aussi aux enchères des matériels réformés, au niveau de la Ville de Nevers, de l'Agglomération et du CCAS, ce qui génère des recettes pour ces collectivités. Je voulais que vous ayez une petite vision synthétique de ce que nous avons vendu et de ce que cela rapporte. Je précise aussi que cela

nous permet de valoriser et de recycler des matériels, de contribuer à l'économie circulaire, d'apporter de la transparence dans la gestion de fin de vie des matériels.

Je précise à ceux qui nous suivent que le site de vente aux enchères est ouvert à toute personne, qu'elle soit un particulier, un professionnel, une association ou une collectivité, à partir du moment où elle est inscrite préalablement. C'est la société Agorastore qui effectue cela, et elle se rémunère *via* un dispositif de commission sur chaque vente. Le pourcentage est actuellement de 9 %. Vous retrouverez le site sur nos réseaux si vous voulez vous inscrire.

Nous allons passer la présentation.

Depuis 2010, nous avons vendu 600 lots, et généré 389 456,18 €. Vous voyez que ce n'est pas négligeable. J'ai rappelé le principe et le but.

Il y a un taux moyen de surenchère de 71 %.

30 % des enrichisseurs gagnants sont domiciliés dans la Nièvre. 70 % hors Nièvre.

Les meilleures ventes concernent les matériels des espaces verts (30 %) et les matériels roulants (44 %).

En moyenne, nous avons 6 visites du portail Nevers par semaine.

Pour l'année 2023, nous avons vendu 32 lots, ce qui contribue à 45 441 € de recettes.

Tous les ans, la société Agorastore établit un classement des meilleurs vendeurs, et nos collectivités ont déjà remporté un certain nombre de prix, certaines années.

Le programme « meilleurs vendeurs » a été conçu pour célébrer et récompenser l'engagement des collectivités dans l'établissement d'un modèle économique qui privilégie la réutilisation et le recyclage, ce qui diminue évidemment l'empreinte écologique.

Tous ces classements des collectivités se retrouvent sur le site d'Agorastore.

Voilà le petit point que je voulais faire, en lien avec la partie financière.

Il n'y a pas de questions, sur les ventes aux enchères ?

J'invite ceux qui nous suivent et qui veulent acquérir des biens à moindre prix à surveiller ce que nous proposons.

2024-111 (8) – Délibération modificative - Affectation du résultat comptable de l'exercice 2023 – Annule et remplace la délibération 2024_DLB059 du 9 avril 2024
Adopté à l'unanimité.

2024-112 (9) – Justification et mise à jour de la provision pour risque
Adopté à l'unanimité.

2024-113 (10) – Pertes sur créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur et créances éteintes
Adopté à l'unanimité.

2024-114 (11) – Groupements de commandes pour la souscription de contrats d'assurances pour la Ville de Nevers et la communauté d'agglomération de Nevers – Adoption du principe de groupement de commandes et de la convention constitutive

Nous subissons ce que subissent beaucoup de collectivités, notamment suite aux émeutes. Pour certaines collectivités, cela a été immédiat, avec des résiliations de contrats. Nous, c'est une annonce de renouvellement du contrat par la SMACL le 31 décembre, tant pour la Ville que pour l'Agglomération ; et éventuellement des re-propositions des mêmes à des tarifs beaucoup

plus onéreux. Nous avons essayé de voir si nous pouvions faire un peu de recherches sur le marché, d'autant plus que nous avons un élu à l'Agglomération qui est lui-même assureur. Il se rend compte que c'est extrêmement complexe, et que nous n'échapperons donc pas à une mission d'assistance, que nous souhaitons mutualiser ; nous en reparlerons à l'Agglomération.

Il s'agirait donc de mutualiser les coûts et d'essayer d'être correctement assurés. La question qui se pose dans toutes les collectivités de France est de savoir jusqu'où l'on va en termes de degré d'assurance. Il y a certaines choses où nous sommes notre propre assureur. Quand on voit aujourd'hui certaines primes, sauf à avoir une régulation réglementaire, cela va être très compliqué d'être assurés pour les choses ; parfois nous serons donc notre propre assureur, avec sans doute un besoin sur la partie budgétaire de provisionner peut-être davantage pour certains sinistres qui ne seront pas couverts.

Voilà donc l'objet de ce groupement de commandes, pour partager, en tout cas, l'étude, et éventuellement la souscription de contrats.

Adopté à l'unanimité.

2024-115 (12) – Groupements de commandes pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien et de fournitures administratives de la Ville de Nevers, de certaines communes membres de la Communauté d'agglomération de Nevers, du CCAS de Nevers et de Nevers Agglomération – Adoption du principe de groupements de commandes et de leurs conventions constitutives

Adopté à l'unanimité.

2024-117 (14) – Création d'un poste de technicien de santé environnementale.

Adopté à l'unanimité.

2024-118 (15) – Création d'un poste de directeur adjoint aux bâtiments.

Adopté à l'unanimité.

2024-119 (16) – Création d'un poste de juriste territorial spécialisé en Ressources Humaines.

Adopté à l'unanimité.

Je précise que j'ai remis tout à l'heure, avec Françoise Hervet, le Prix de l'économie Pierre Bérégoz à la Faculté de Droit, comme c'est d'usage depuis très longtemps. Je félicite à nouveau, d'ailleurs, toutes les réussites dans un secteur que je connais bien, de la Capacité en Droit aux deux premières années de Droit, en espérant que nous en obtiendrons une troisième année en droit privé ; j'ai l'accord de principe du Président de l'Université, mais il faut que nous ayons les financements de postes. Nous avons une licence à distance en administration publique ; c'est un taux de réussite de 100 % à Nevers de nos étudiants. Nous pouvons les féliciter, parce que c'est du jamais vu, et cela prouve qu'ils sont bien accompagnés. Je précise que ce sont les mêmes examens que sur l'ensemble des antennes de l'Université ; il n'y a pas de favoritisme. Un grand bravo à eux !

J'en ai profité pour leur dire que la filière Publicistes a beaucoup d'avenir, car nous peinons beaucoup à recruter dans nos collectivités des juristes, en matière de marchés publics, de contentieux, qui sont de plus en plus fréquents. C'est une voie d'avenir pour ceux qui se destinent au droit.

2024-122 (19) – Actualisation du tableau des emplois (01/02/2024).

Adopté à l'unanimité.

2024-123 (20) – Aménagement et requalification de la rue commerçante François Mitterrand à Nevers – Approbation de l'opération et ses modalités de financement.

Adopté à l'unanimité.

2024-126 (23) – Mise en vente d'une partie de la parcelle CZ086b.

Adopté à l'unanimité.

2024-128 (25) – Déclassement et désaffectation du logement situé 20 rue Albert Camus à Nevers.

Adopté à l'unanimité.

2024-130 (27) – Substitution à la vente de la maison du 63 faubourg de la Baratte Nevers.
Je crois que c'est une personne qui voulait acheter en individuel, et puis qui, finalement, a constitué une SCI, si je ne me trompe pas.

Adopté à l'unanimité.

2024-137 (34) – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un terrain (portion de la parcelle cadastrée AH371) pour un projet d'agriculture urbaine – Projet « Banlay Fertile ».

Adopté à l'unanimité.

2024-138 (35) – Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE) : Tarifs 2025.

Adopté à l'unanimité.

2024-139 (36) – Mise en vente d'une parcelle du domaine privé de la Ville de Nevers, Boulevard Jean Moulin.

Adopté à l'unanimité.

2024-140 (37) – Vente d'une parcelle du domaine privé de la Ville de Nevers au profit d'un tiers Boulevard Jean Moulin à Nevers.

Adopté à l'unanimité.

2024-141 (38) – Mise en vente de la parcelle BC 34 au 155 Faubourg du Grand Mouësse à Nevers.

Adopté à l'unanimité.

2024-142 (39) – Vente de la parcelle BC 34 du domaine privé de la ville de Nevers au profit de la SCI JODAVI.

Adopté à l'unanimité.

2024-143 (40) – Désaffectation et déclassement d'une portion du domaine public communal rue Auguste Mahaut pour intégration dans le domaine privé de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

2024-144 (41) – Modification du bail emphytéotique administratif pour mise à disposition d'un terrain au profit des Petits Chaperons Rouges.

Il s'agit de la crèche aux horaires atypiques, vers l'hôpital.

Adopté à l'unanimité.

2024-145 (42) – Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

Adopté à l'unanimité.

2024-147 (44) – Convention de mise à disposition de matériel (podium mobile) au comité Festibière de Guérigny.

Vous voyez que nous aidons aussi les intercommunalités et les autres communes.

Adopté à l'unanimité.

2024-148 (45) – Convention de partenariat Ville de Nevers / Le Zébullon – opération Nevers Plage – Activités bar restaurant et programmation de concerts.

Je rappelle que, pour la première fois, Nevers Plage va se tenir sur deux mois consécutifs, et qu'il démarre le 1^{er} juillet, jusqu'au 31 août.

Nous avons eu une réunion ce matin avec l'ensemble des associations d'environnement et des représentants de l'État pour l'organisation du feu d'artifice qui se tiendra le 14 juillet au soir, puisque nous laissons la primauté à Varennes-Vauzelles notamment le 13 au soir.

Vous avez, je crois, sur votre table, l'invitation pour le 14 juillet, où nous aurons un beau défilé, avec des garnisons militaires, et nous démarrerons avenue Colbert à 10 heures. Toute la population est conviée, des plus jeunes aux plus anciens. Nous aurons aussi un survol d'avions, comme nous en avons un peu l'habitude maintenant ; un peu différemment. Et puis également un concert au kiosque. Tout le monde est, encore une fois, le bienvenu. Vous retrouverez, après un pot de l'amitié et républicain, le soir, le feu d'artifice, et le bal des pompiers vers 23 h 30. Il y a aussi beaucoup de propositions offertes sur Nevers Plage.

Adopté à l'unanimité.

2024-151 (48) – Mise à disposition des locaux de la Ville de Nevers à Nevers Agglomération pour le restaurant universitaire.

Je voulais préciser que j'ai eu une rencontre, avec Françoise Hervet, avec la nouvelle directrice régionale du CROUS. J'ai posé le sujet du besoin de restauration universitaire, notamment sur le site Cobalt. Sans que nous ayons eu un *non*, nous n'avons pas eu beaucoup d'encouragements positifs à y arriver ; nous allons continuer, évidemment. Cela reste quand même un besoin absolu. Dans l'attente, étant donné que nous mettons à disposition notre salle des fêtes pour cette restauration universitaire, nous travaillons avec le préfet et les services de l'État sur la possibilité d'un accueil au restaurant administratif de l'AGORA. Le principe est acquis. La difficulté est de calquer les tarifs étudiants, car, évidemment les tarifs ne sont pas les mêmes, et il faudrait que nous puissions faire des tarifs à 1 euro et des tarifs à prix étudiants. C'est à l'étude, et j'aimerais bien que cela soit abouti pour la rentrée, évidemment.

Adopté à l'unanimité.

2024-152 (49) – Réactualisation du tarif de la participation aux frais de scolarité des enfants résidant dans une commune extérieure et scolarisés dans une école publique de Nevers.

Adopté à l'unanimité.

2024-153 (50) – Mise à jour du règlement des structures et établissements d'accueil de la petite enfance.

Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.

2024-155 (52) – Une équipe citoyenne au service des personnes isolées. Nous renouvelons le dispositif « Les jeunes veillent sur leurs aînés », qui cofinance le permis de conduire jusqu'à 1 000 € pour des jeunes qui s'investissent pour nos plus anciens.

Adopté à l'unanimité.

2024-156 (53) – Prix Pierre Bérégovoy 2024.

Il vient d'être remis. Il s'agit d'un financement de 400 € à l'étudiant qui a eu la meilleure note en économie.

Adopté à l'unanimité.

2024-158 (55) – Modification de la délibération n° 2024_DLB085 du 9 avril 2024 relative au prêt d'œuvres.

Adopté à l'unanimité.

2024-159 (56) – Délibération-cadre des prêts de matériel technique – Approbation d'une convention type.

Adopté à l'unanimité.

2024-160 (58) – Partenariat de la Ville avec Leaber Tea dans le cadre du festival d'été en juillet 2024.

Adopté à l'unanimité.

2024-162 (59) – Partenariat entre la Ville de Nevers et différents comités des œuvres sociales, amicales et associations de personnel dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025.

Adopté à l'unanimité.

2024-165 (62) – Partenariat entre la Ville de Nevers, la Maison et le Théâtre du temps pluriel – Année scolaire 2024-2025.

Adopté à l'unanimité.

2024-167 (64) – Tournoi international de football à Lourdes – Attribution d'une subvention exceptionnelle au FC Nevers.

Il s'agit de donner du contenu à notre jumelage.

Adopté à l'unanimité.

2024-168 (65) – Convention de partenariat avec l'association Triathlon Nevers Magny-Cours 2024 - Attribution d'une subvention.

Je rappelle qu'il aura lieu le 15 août.

Adopté à l'unanimité.

2024-169 (66) – Convention de partenariat Masters seniors / Ville de Nevers.

Vous retrouverez les Masters seniors en septembre.

Adopté à l'unanimité.

2024-170 (67) – Prix du Conseil municipal de Nevers – Course souvenir Jean-Luc Vernisse – Attribution d'une subvention JGSN.

Adopté à l'unanimité.

Voilà. Cela ne veut pas dire que nous avons terminé, puisque nous avons maintenant à échanger sur un certain nombre de sujets.

URBANISME

2024-131

Conventions Publiques d'Aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Approbation des comptes rendus d'activités du concédant (CRAC) au 31 décembre 2023

M. le Maire –

Comme je vous l'avais fait savoir, je bouleverse un peu l'ordre du jour dans la numérotation, et je vais passer la parole à M. Legui, pour aborder un certain nombre de délibérations, c'est-à-dire 28 à 33, pour la présentation des comptes rendus d'activité du concédant (CRAC) et de certains avenants.

Nous passons donc aux délibérations 28 à 33.

Pour ceux qui ne le connaissent pas, M. Teddy Legui est désormais à la tête de Nièvre Aménagement. C'est la première fois que vous allez nous présenter ces retours.

M. Legui –

Bonsoir à toutes et tous.

Avant de présenter les CRAC, objets des délibérations de ce soir, je tiens à préciser qu'un travail global sur l'ensemble des concessions concernant la Ville de Nevers a été réalisé. Les deux dernières années ont été des années particulières, qu'il s'agisse des coûts de construction qui ont évolué (notamment avec la guerre en Ukraine et l'inflation des coûts des matériaux) ou de l'augmentation des taux d'intérêt. Ce sont deux composantes majeures contribuant à augmenter le coût des opérations. Les taux d'intérêt sont passés, plus ou moins, de 1 à 4. Sur certaines grosses opérations, cela peut avoir un impact très significatif.

Un travail global d'analyse de ces données a été mené, de mise à jour des coûts d'opérations. Il y avait des augmentations de 20 à 30 % du coût des matériaux ; il a fallu les réimputer sur les concessions. Cela explique également le fait que ce soir vous sont présentés un certain nombre d'avenants sur des prolongations. D'une manière générale, la prolongation des durées de concession permet, lorsqu'il y a, au sein des concessions, des immeubles qui ont vocation à être loués, d'augmenter les recettes. En ayant des augmentations des coûts de construction, l'augmentation des recettes permet de garder un équilibre, et d'éviter autant que possible un appel à l'augmentation des participations de la Ville.

Ce travail a été étroitement partagé avec l'ensemble des services.

Je vous présente tout de suite la concession du Pré Plantin à Nevers. C'est une création de zone d'habitat et d'activités économiques, à proximité de l'hôpital, avec des programmes sociaux qui ont été réalisés entre 1998 et 2013, des aménagements en 2020 et 2022 ; et notamment la construction du nouvel établissement de protection de l'enfance, qui a connu quelques déboires en fin d'année dernière, ce qui génère un décalage de la clôture de l'opération. L'entreprise qui produit les menuiseries a posé des menuiseries qui étaient mal assemblées et mal conçues ; il s'agit donc de reprendre l'intégralité de ces fenêtres. Forcément, il y a environ un an de décalage sur le chantier. A la fin d'un chantier il faut aussi traiter les nuisances qui ont été opérées sur l'espace public, qui, au moment de la livraison, doit être fini, propre et repris éventuellement s'il y a eu des dégradations par des véhicules. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui il y a un décalage de la durée de cette concession, et une proposition de prolongation.

La trésorerie est positive sur 2023. La fin des travaux est prévue au deuxième semestre 2025 pour cet établissement de protection de l'enfance, puis les espaces publics seront repris.

L'avenant en prolongation repousse la durée jusqu'à fin 2026, ce qui permet de livrer fin 2025 l'établissement pour l'enfance et puis de reprendre, derrière, les espaces publics.

Pour ce qui concerne la concession portant sur Château Brisset, cette concession porte sur la création d'une zone d'habitat à la place de l'ancienne carrière ; elle est une enclave au sein de la zone résidentielle. Il s'agit de la création de voirie, de lots, et de cession de lots. Cette opération n'a pas connu de vie vraiment intense, si ce n'est un problème de réseaux, qu'il a fallu reprendre. En 2024, sont déjà en place les investigations sur ces réseaux, notamment pour procéder aux correctifs.

Sur les Courlis, on est sur une opération qui, je le pense, est stratégique pour le quartier : démolition de l'actuelle pharmacie, plantations et mise en place du mobilier urbain ; ce sont les actions pour 2024. Ce sont des actions importantes pour le quartier, pour remettre en vie cette centralité.

Pour la concession portant sur le site Colbert, quant à cette opération qui est venue reprendre la place de l'ancien hôpital, les chantiers se succèdent, et requalifient ce quartier. On l'a vu avec l'arrivée de commerces, de services. Sur l'année 2023, il y a deux îlots qui ont été construits, 2a et 2b, permettant l'accueil de l'ADAPEI, dont les travaux sont en train de se terminer au rez-de-chaussée. L'ADAPEI, qui travaille sur le handicap, mais qui va également mettre en place une restauration inclusive pour les personnes en situation de handicap. Il y aura également l'ANPAA, qui a pour mission de traiter les addictions. Nous-mêmes, Nièvre Aménagement, nous avons pris possession de ces locaux. Ensuite, durant l'année 2024, nous livrerons le centre administratif à la fin de cet été, avec une intégration de 270 agents début septembre.

Le bilan consolidé reste à l'équilibre ; c'est important, malgré les augmentations de coûts. Les travaux s'achèveront sur le début du deuxième semestre. La fin de concession, prévue en 2025, sera prorogée l'année prochaine, pour permettre la commercialisation du dernier immeuble. La prolongation vise à permettre la commercialisation.

Sur l'opération de restauration immobilière des quartiers anciens de Nevers, son périmètre est très large, puisqu'on se situe de part et d'autre du palais ducal ; le cœur de cette opération se situe rue du Fer, car certains immeubles ont été mis en arrêté de péril, étant au bord de l'effondrement. Sur 2023, il y a eu un arrêté de déclaration d'utilité publique et des travaux de sécurisation, du fait de l'urgence à traiter la situation, avec présence d'infiltrations, et de menaces d'effondrement.

Pour pouvoir mener l'opération, des demandes de subventions auprès de l'ANAH ont été effectuées. On est sur des bâtiments qui sont assez anciens et assez complexes, qui font partie du périmètre ABF. Des discussions ont eu lieu avec l'architecte des bâtiments de France notamment pour savoir ce qui allait être préservé, l'idée étant de garder quand même la

signature de ces bâtiments, et tout ce qui peut préserver l'identité du quartier. Or, la préservation du bâtiment engendre des coûts. Le coût de l'opération avait tendance à gonfler. Nous sommes là dans une phase clé pour l'engagement, dans la mesure où le programme vise à réhabiliter ces anciennes bâtisses pour en faire des logements sociaux.

Nièvre Habitat, pour pouvoir s'engager avec la Ville de Nevers à travers cette concession, a besoin d'avoir des coûts estimatifs les plus précis possible. Le risque, si on ne fait pas cela, est d'engager des études et qu'à la fin rien ne sorte, si ce n'est que la Ville de Nevers aurait sorti des montants sur les études. Nous sommes venus, et cela s'est terminé en juin 2024, pousser une étude en économie de la construction pour avoir un coût prévisionnel avant d'arriver au stade du permis. Ce travail est mené aujourd'hui ; il est important, et les discussions avec Nièvre Habitat vont donc pouvoir s'engager, avec un coût détaillé des logements, et un synoptique des surfaces notamment, pour voir si on loue des T2, des T3... C'est donc la phase qui va être amorcée à partir de cet été, car la première étude coûts a été passée.

L'architecte pour l'ensemble de l'îlot a été désigné. Il y a également une saisine du juge de l'expropriation. Nous sommes, en effet, en négociation avec les propriétaires privés, une négociation amiable, mais qui peut aussi passer par l'expropriation, notamment avec des bailleurs qui seraient peu scrupuleux. Là-dessus, un travail important a été réalisé, avec les services de la Ville de Nevers, puisqu'on est là dans des tractations qui sont assez complexes ; je dirais que le temps du droit n'est pas forcément le temps du projet, et nous essayons d'aller au plus rapide sur des rapports à l'amiable, ce qui, en tout cas, est en train de se passer.

Il est prévu une augmentation de la participation de 220 000 €, ce qui vient répondre, finalement, à tous les aléas qu'on vient de vivre, et notamment la mise en sécurité, l'arrêté de péril ; il y a eu des interventions en confortement de la structure, en confortement de la toiture, ce qui a généré des coûts, qui n'étaient pas prévus au départ. On est sur une prolongation de la durée de concession jusqu'au 31 décembre 2030, le but étant, malgré tout, d'avancer le plus vite possible, mais on est sur un projet assez complexe. Nous présenterons assez prochainement, dès lors que nous aurons abouti sur les négociations avec Nièvre Habitat, un planning prévisionnel sur l'opération.

Concernant l'îlot du chemin de fer, plus communément appelé l'îlot JDC, sorte de dent creuse à proximité de la gare, sur un site qui a un gros potentiel, le bâtiment génère néanmoins des coûts de réhabilitation assez forts. Sur cette opération, je rappelle que Nièvre Aménagement, en tout cas, assume une part de risque, notamment sur les frais financiers et sur la réussite de l'opération. Le montant global de l'opération, qui est quand même de 8 323 000 €, est conséquent. De premières tractations avaient eu lieu avec *Le Journal du Centre*, mais, là encore, les coûts de construction ont tellement évolué que cette opération doit être retravaillée en profondeur. C'est le travail que nous menons cette année ; et également les discussions avec les potentiels preneurs.

Aujourd'hui, il y a des discussions, bien sûr, avec *Le Journal du Centre*, dans la perspective de les intégrer ; mais, également, plus récemment, avec la SNCF, et notamment ses services associatifs, qui pourraient être intéressés par le site. Les coûts de ce projet, en tout cas, nécessiteront peut-être plusieurs preneurs ; en tout cas, il en a la capacité.

Pour faire avancer ce projet, Nièvre Aménagement a également acquis les garages, 21 box, à l'amiable, pour sécuriser aussi l'emprise foncière, ce qui est assez conséquent en termes d'investissements de notre part, puisque nous n'avons pas de garantie aujourd'hui sur la sortie du projet, même si tout le monde pousse dans ce sens-là, mais, en tout cas, nous nous sommes engagés aux côtés de la Ville sur ce terrain.

Sur la zone d'activités du Pré-Poitiers, la convention date de 2010, avec une fin contractuelle qui était prévue fin 2024. Il vous est proposé de la pousser jusqu'en 2027 par voie d'avenant. On est sur un montant global en dépenses de 1,6 M€, ce qui est moindre par rapport à l'opération de l'îlot JDC, mais ce qui est important.

L'objet de l'opération visait à amener un projet de développement global des quartiers ouest, avec une voirie structurante, l'implantation de plusieurs équipements (le centre hospitalier,

l'hôtel d'agglomération, l'ANIFOP), et puis une requalification des quartiers classés en ZUS, notamment la Grande Pâture, qui nécessite d'être soit requalifiée soit redynamisée, puisqu'on sait qu'il y a certaines dents creuses au milieu du quartier qui créent un peu des césures entre les îlots ; l'idée est donc là de poursuivre la requalification.

En termes de dernière évolution, il y a une acquisition de terrains par Nevers Agglomération. On a un bilan d'opération qui a un léger excédent en phase 1.

La phase Sud reste conforme au marché initial, avec des ventes analogues. Un emprunt a été contracté à hauteur de 400 000 €, garanti par la Ville de Nevers à 80 %.

Il est proposé une prolongation de l'avenant pour pouvoir continuer de réaliser cette opération.

Vous pouvez voir à l'écran les montants de la vente du terrain auprès de Nevers Agglomération, et puis les dépenses sur les acquisitions.

Le bilan reste donc à l'équilibre. Les recettes générées par les ventes à Nevers Agglomération permettent de couvrir l'augmentation des coûts des travaux. Il n'y a pas de problèmes à ce jour avec l'impact de la crise.

Il est proposé de réaliser maintenant la phase Sud, et pas forcément la phase Nord, pour les années à venir. Il y a également une question de compétences, car on est là sur une compétence essentiellement économique ; or, cette compétence a été transférée à l'Agglomération, et il y a donc des discussions sur les possibilités de transfert de cette concession, qui ne correspond plus aujourd'hui aux compétences de la Ville, mais plutôt à celles de l'Agglomération.

L'avenant pour la prolongation permettrait la réalisation des travaux, mais également le travail entre les collectivités, Agglomération et Ville, pour permettre ce transfert. D'ailleurs, des discussions ont déjà eu lieu aussi entre les services sur ce transfert, avec un point de vigilance pour l'Agglomération de se voir transférer des concessions équilibrées, et pas des déficits.

Ensuite, sur la concession ANRU Ouest, qui est assez importante également, c'est une concession ancienne de 2023, avec une prolongation de la fin de concession qui est proposée pour 2026. Il y a une participation de 7 000 € de la Ville de Nevers. Sur ce quartier, on est sur une redéfinition des espaces publics, la réalisation d'équipements culturels polyvalents, de démolition de bâtiments, de résidentialisation des pieds d'immeuble. Il y a eu une cession en 2023, mais également surtout un travail d'acquisition du local Promocash de la rue du père de Foucault ; le projet consiste à maintenir l'activité de Promocash et à réaménager toute une part du bâtiment qui aujourd'hui était inoccupé pour pouvoir y accueillir les Restos du Cœur. Un dialogue s'est amorcé avec eux. Bien que leur activité ressemble à du stockage et consiste à de la redistribution alimentaire, on est aussi sur une notion d'accueil de public. Le siège parisien des Restos du Cœur a posé quelques contraintes, et l'acquisition devrait se réaliser d'ici vendredi, et elle permettrait d'avancer. Les discussions avec les Restos du Cœur, sur notamment le bail pour la mise à disposition des locaux, sont assez avancées. Dès que nous aurons signé l'acquisition du bâtiment, les Restos du Cœur pourront signer leur bail, et se projeter dans ce local qu'ils attendent depuis assez longtemps.

Sur 2023, on a donc eu l'acquisition du local Promocash pour les Restos du Cœur qui a été au cœur des réflexions et du travail. Sur la réalisation des études et le démarrage des travaux, nous avons bien avancé. Sur 2024, c'est la préparation du permis de construire, pour accueillir les Restos du Cœur et conforter Promocash. Bien sûr, on est sur du bâtiment ancien, et donc il y a une notion de friche, et nous allons aller chercher des subventions sur ce plan. C'est aussi notre métier de rechercher des financements pour faire avancer les opérations autrement que par la participation de la Ville. Et puis il y a également la commercialisation des surfaces, parce que les Restaurants du Cœur et Promocash à eux seuls ne prennent pas toutes les surfaces. Si des entreprises souhaitent intégrer ce quartier et rechercher des locaux, n'hésitez pas à les flécher soit vers les services du Développement économique de l'Agglomération ou directement vers les services de Nièvre Aménagement.

Sur l'opération d'aménagement du Banlay, avec la construction et la réhabilitation des cellules commerciales, il s'agit d'une opération également phare et très importante pour dynamiser ce quartier, avec un montant global d'opération de 5,8 M€, et une participation très forte de la Ville de Nevers, puisqu'on est à 493 897 €, avec aussi un complément sous la forme d'une participation en nature de 92 000 €.

C'est une opération qui est assez variée, puisqu'on y construit également un équipement public, avec le centre social et l'espace Jeunes, 4 cellules commerciales et un nouveau local dédié à la mairie de proximité, également d'autres cellules commerciales et un aménagement de parkings.

Pour résumer le travail mené sur cette opération en 2023, il y a eu un travail d'expropriation nécessaire qui a été mené, mais également un travail de recalibrage du calendrier de cette opération. Une des raisons tient au règlement d'attribution des subventions, qui oblige à louer les bâtiments et à ne pas les vendre directement, contrairement à ce qui était prévu initialement. Ainsi, pour permettre l'intégration de recettes et de subventions, on étire la durée de la concession. Il y avait aussi un travail de mise à jour des coûts de construction. L'augmentation des coûts de construction nécessitait de toute façon d'absorber plus de recettes. Pour absorber plus de recettes, il est proposé de prolonger cette concession. Il est prévu ensuite le lancement du concours d'architecte pour les constructions neuves, l'achat à l'amiable de foncier pour la réhabilitation de deux commerces, la reprise des négociations sur l'acquisition du n°1 de la rue Blaise Pascal, et la poursuite de la procédure d'expropriation, puisque, parfois, on n'a pas d'autres choix que d'aller dans ce sens.

La prolongation de concession qui vous est proposée serait jusqu'au 31 décembre 2035. Dans l'avenant, il est précisé l'apport de la Ville en nature. Les versions précédentes manquaient de précisions. C'est un complément qui sera apporté dans cet avenant.

Nous allons terminer par la « star » des concessions portées par Nièvre Aménagement, car la caserne Pittié est une des grandes réussites de la Ville. Grande réussite qui a vu, ces deux dernières années, un gros volume de travaux exécuté, avec beaucoup de livraisons ; on a atteint un pic de réalisation sur les deux dernières années sur la caserne Pittié.

Je ne vais pas présenter à nouveau l'opération dans le détail ; je pense que vous la connaissez tous. En tout cas, il faut retenir que, sur l'année 2023, ont été livrés les étages du B2 pour permettre l'accueil du Technicentre de la SNCF. Il a également été livré une résidence étudiante, qui est très associée à l'école de kinésithérapeutes et à M. Biard. Il y a également l'Agora Business, un outil clé pour Nevers, un outil digne des grandes agglomérations, et qui permet de faire émerger des projets, de rassembler des entreprises. Nous avons été interrogés sur la qualité de ce projet, et notamment pour l'appui de l'Europe et du FEDER ; en juin, France 3 est venue à Nevers pour reparler de ce projet et notamment de la dynamique menée avec le FEDER et l'Europe. Beaucoup d'espaces publics ont été livrés : parkings, et la place centrale, avec un traitement des espaces verts assez moderne, que certains ont pu remarquer.

Cette concession, qui est quand même une concession avec un gros volume de travaux, a été par contre une des plus impactées par la crise, notamment parce que les travaux, mais aussi les consultations de marchés publics ont été réalisés en plein cœur de la crise et de l'augmentation des coûts. Par ailleurs, la ligne de trésorerie (et donc l'emprunt nécessaire à la réalisation) est conséquente. Il y a donc eu un très fort impact de l'augmentation des taux sur cette opération. Un travail de fond a donc été mené, ayant abouti à la demande de prolongation de la cession jusqu'en 2031.

A l'occasion de ce toilettage, je me suis aperçu, avec l'équipe, que la concession était rédigée d'une telle manière qu'elle procurait en tout cas à Nièvre Aménagement un avantage que j'estimais excessif en termes de rémunération. Nous sommes rémunérés quand nous travaillons. Nous travaillons soit pour vendre des terrains soit pour vendre des immeubles qui sont aménagés, comme l'AGORA. Or, il était prévu initialement dans la concession une rémunération sur les ventes d'immeubles finis livrés clé en main à 5 %, ce qui ne correspond pas aux pratiques généralement ici. Sur une concession mise en difficulté par la crise, cela ne me semblait pas irréprochable que de maintenir une rémunération trop élevée ; nous nous

sommes donc réalignés sur les standards de la profession, en enlevant trois points, et en évitant de générer un déficit d'environ 500 000 € pour la collectivité.

Bien sûr, cette concession, qui est majeure, reste à travailler. Nous avons des terrains à proximité de la piscine, le long de la rue du 13^{ème} de ligne, avec un programme potentiellement de locaux tertiaires, de commerces et d'habitat au-dessus ; et un autre terrain sur la rue du Donjon, sur lequel nous recherchons des porteurs de projet ; et puis, plus à l'ouest, des projets de fond qui sont travaillés pour sortir un restaurant universitaire qui est cruellement manquant sur le secteur, et éventuellement de nouveaux logements étudiants, puisque la résidence qui est déjà en place ne suffit pas à accueillir tout le monde, et il faudra donc qu'on puisse avancer là-dessus. Je vous ai parlé du Technicentre et du B2, mais le rez-de-chaussée doit accueillir aussi d'autres activités ; des discussions sont en place avec M. Biard et avec l'Agglomération, qui souhaiterait acquérir la moitié du plateau.

Je vous remercie. Avez-vous des questions particulières sur l'une des concessions ?

M. le Maire –

Merci beaucoup.

Madame Vard, je vous passe la parole.

Mme Vard –

Juste une petite question. Cela concerne les Restos du Cœur, le bâtiment. Ce sera pour entreposer, ou pour délivrer les marchandises aux personnes ?

M. Legui –

C'est pour faire les deux. Il est souhaité un espace... Ce n'est pas de la complexité, mais, en tout cas, c'est un des points d'attention du projet. C'est à la fois un espace de stockage, qui doit s'accompagner, par conséquent, de règles de sécurité, et l'accueil de publics, pour la distribution alimentaire.

Mme Vard –

D'accord. Merci.

Mme Kronenberg –

Nous accompagnons les Restos du Cœur, effectivement, dans tout ce déménagement. Pour eux, c'était assez difficile de devoir quitter le Banlay. Il y a donc cet aspect lié au stockage, mais aussi surtout lié à la distribution à toutes les personnes qui bénéficient de leurs services.

M. le Maire –

Madame Gerbe.

Mme Gerbe –

J'avais une petite question. On nous avait parlé d'un parking autour de la caserne Pittié. C'est toujours d'actualité ?

M. Legui –

Nous avons produit un parking supplémentaire sur une partie de la concession. Je ne sais pas à quel parking vous vous référez. Un parking supplémentaire ?

Cela a été un sujet qui a été évoqué. Une étude notamment sur le besoin de parking est réalisée sur le quartier. Aujourd'hui, nous n'avons pas de commande sur cette production. Il y a plutôt une étude sur les besoins du quartier.

M. le Maire –

Il y a effectivement une commande en cours, mais formulée peut-être au moment où Cédric Duesme a eu quelques difficultés de santé ; il n'a peut-être pas eu le temps de le faire, mais il y a eu une commande d'étudier un parking en hauteur sur le parking actuel de la piscine Aquabalt. C'est un sujet que je voudrais bien que nous reprenions ensemble, et nous en reparlerons.

Effectivement, on sait qu'on est sur un parking insuffisant, même si la passerelle va dégorger un peu l'accessibilité de la gare, mais nous allons aussi le faire autrement. J'en reparlerai tout à l'heure si vous le voulez, mais nous allons améliorer les choses. Nous savons qu'il y a encore le rez-de-chaussée du B2, comme cela a été évoqué, et je cherche notamment une activité de restauration, par exemple, sauf autres porteurs de projet ; et une partie pour agrandir les PMR. Je pense qu'on arrivera à trouver un accord sur les prix. Et puis, pour le reste, il y a le projet du nouveau restaurant universitaire, et éventuellement, cela pourrait être un restaurant ou une résidence universitaire au-dessus. Nous avons un peu à remanier les espaces extérieurs. Et puis nous souhaitons aussi faire des jeux d'eau extérieurs sur la piscine Aquabalt sur l'emprise que nous occupons déjà en plage enherbée.

Y a-t-il d'autres demandes de précisions ? Des remarques ?

C'est une prise d'acte. Il n'y a pas de vote.

Il en est pris acte à l'unanimité.

Merci beaucoup pour cette présentation, qui était claire, et qui nous a permis de lister un peu tout ce qui nous lie. Bon courage pour la suite. Nous prendrons le temps de nous revoir pour quelques projets à réactiver, justement, ou à réfléchir. Merci beaucoup à vous. Bonne soirée.

2024-132

Conventions Publiques d'Aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités du concédant (CRAC) au 31 décembre 2023

Il en est pris acte à l'unanimité.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES (suite)

2024-105

Désignation des représentants du Conseil municipal auprès de la CAO et de la CAPA - Actualisation

M. le Maire –

Nous allons reprendre l'ordre des délibérations, et nous allons évoquer la délibération n°2. Il s'agit de quelques réajustements de désignations. Nous avons acté tout cela lors du Conseil municipal du 28 mai 2020, mais il y a eu des modifications dans le Conseil municipal. De ce fait, il est proposé de modifier la composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la CAPA. Il est proposé le nom de Céline Morini en tant que présidente suppléante à la place de Daniel Devoise, qui restera membre de la CAO et de la CAPA, les autres membres, sauf erreur de ma part, restant inchangés.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Céline Morini est donc désignée en remplacement de Daniel Devoise, qui reste, malgré tout, dans ces instances.

Il en est pris acte à l'unanimité.

2024-106

Campagne électorale législatives anticipées 2024 – Mise à disposition de salles aux listes de candidats

Adopté à l'unanimité.

2024-107 Reprises concessions funéraires en état d'abandon au cimetière Jean Gautherin
Adopté à l'unanimité.

2024-108 Convention entre la Ville de Nevers et l'INSEE – Enquête familles
Adopté à l'unanimité.

2024-109 Délégations de services publics – Rapports d'activité 2023

M. le Maire – Nous avons ensuite la délibération n°6. Je vais passer la parole à M. l'adjoint aux finances et au budget pour le rapport d'activité 2023 des délégations de service public. Je précise que, là encore, il s'agit d'une prise d'acte et qu'il n'y a pas de vote.

M. Suet – Merci. Les entreprises qui sont titulaires d'un contrat de délégation de service public doivent produire chaque année à la collectivité délégante un rapport d'activité sur l'année précédente. Ce document fait état des données financières, tarifaires et techniques. La commission consultative des services publics locaux, qui est obligatoire, s'est réunie le 13 juin 2024, et elle a émis un avis favorable.

Il vous est proposé de prendre acte des informations contenues dans chacun des rapports d'activités 2023, qui sont joints, d'ailleurs, à la présente délibération, pour les délégations de service public suivantes :

- OGF, crématorium ;
- INDIGO, parking Saint-Pierre et Saint-Aricle ;
- AQUADIS LOISIRS, camping municipal.

Vous avez reçu les rapports complets. Souhaitez-vous que nous fassions une synthèse ? Non ?

M. le Maire – Merci bien.

Rose-Marie Gerbe souhaitait intervenir ?

Mme Gerbe – J'avais juste deux éléments à souligner.

Pour le crématorium, lors de la commission, il a été dit qu'ils augmentaient leurs tarifs de + 12,8 %. Ces tarifs avaient déjà été augmentés l'année dernière. Nous voulions juste attirer l'attention sur le fait que ce n'était peut-être pas la peine d'augmenter chaque année. La DSP va jusqu'en 2026, et cela va donc commencer de faire beaucoup. Leur argument est l'augmentation des prix de l'énergie. M. Couturier nous a dit en commission que les discussions étaient en cours avec l'Agglomération pour des tarifs peut-être plus intéressants avec l'Agglomération. C'est donc à voir, par rapport à cette augmentation, qui, je l'espère, sera moindre l'année prochaine.

Pour le parking INDIGO, on nous a souligné qu'il y avait de nouveau un lien avec les Vitrines de Nevers, avec la nouvelle équipe. On peut s'en réjouir. C'est un point positif.

Pour le camping, j'avais une question, concernant les tarifs, qui n'étaient pas précisés dans le rapport d'activité, mais il n'y avait personne pour le présenter, et nous n'avons donc pas pu échanger à ce niveau-là. Mais nous le ferons peut-être une prochaine fois.

M. Suet – La première question était sur l'augmentation des tarifs du crématorium ?

- Mme Gerbe – Oui. Ils augmentent de 12,8 % à chaque 1^{er} janvier. Espérons que ce ne sera pas le cas l'année prochaine.
- M. Suet – Il y a une formule d'actualisation qui est obligatoire pour les deux parties. L'année dernière, d'ailleurs, il y avait eu une baisse des tarifs ; mais, là, il y a une hausse des tarifs. Quand vous regardez, d'ailleurs, les comptes, c'est vrai qu'il y a eu une hausse d'électricité de 14 832 €, et du gaz, avec une hausse de consommation de gaz à hauteur de 26 417 €. Les charges de personnel ont augmenté aussi, au niveau du crématorium, de 21 837 €. L'entretien des locaux a également été en hausse, à hauteur pratiquement de 14 000 €. C'est une délégation qui marche bien. Néanmoins, vous avez pu voir qu'ils ont un résultat net négatif de 71 000 €. C'est certes dû aux amortissements, parce que c'est un outil qui est neuf, qui a coûté fort cher, avec 2 M€ d'investissements. Néanmoins on a un résultat négatif. C'est malgré tout une bonne délégation, puisque vous avez vu que la Ville de Nevers perçoit un total de 157 216 € au titre de la redevance.
- Mme Gerbe – Excusez-moi, vous avez dit que cela avait baissé en 2022, mais ce n'est pas exact ; il y a eu une hausse de 12,8 % en 2022, et il y a exactement la même hausse en 2023.
- M. Suet – Non. De mémoire, en 2022, il y a eu une baisse, de 1 %, je crois. C'est sûr.
- Sur quoi portait la deuxième question ?
- Mme Gerbe – Non, il n'y avait pas de question ; c'était juste pour dire qu'il était dommage que personne ne soit venu du camping pour présenter le rapport d'activités pour une DSP.
- M. Suet – Ceci dit, ils avaient envoyé quand même une note. S'ils étaient venus, ils auraient dit exactement ce qu'il y avait sur la note. Il faut dire que c'est nous qui fixons la date. Sur les trois, il y en a un qui n'a pas pu venir. Dont acte. Mais ils ont quand même envoyé une note, qui était relativement complète. Et nous avons le rapport.
- M. le Maire – Sur le camping, j'ai vu un commentaire un peu désobligeant de la responsable du camping se plaignant des travaux. Elle a été associée à tout, et à la dernière réunion publique où j'étais, nous avons expliqué qu'il y aurait un temps de fermeture définitive pour faire les enrobés nécessaires. Je le dis sans polémiquer outre mesure, mais c'est passé sur les réseaux un peu partout. Nous travaillons avec eux, mais, par rapport à ce genre de commentaires, cela justifiera que nous nous revoyions pour une explication de texte, car nous voyons au maximum la question des travaux en amont, avec les professionnels qui sont impactés. On ne le dit pas, mais c'est aussi pour que ce soit un investissement pour l'avenir. Donc je regrette un peu ces propos, et je le dis publiquement.
- M. Suet – Il y a peut-être eu une maladresse, dans le sens où c'est vrai que les gens aujourd'hui sont peu patients, et c'est vrai que les touristes arrivaient et demandaient le remboursement. Cela les a un peu perturbés.
- M. le Maire – On peut dire ça comme ça.
- Bertrand Couturier.
- M. Couturier – Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Je voulais juste rapporter un des éléments de discussion que nous avons eus lors de la présentation du rapport d'activité pour le crématorium sur le projet intercommunal de Nevers Agglomération, avec la Ville de Nevers et la Ville de

Varennes-Vauzelles pour le projet de photovoltaïque d'autoconsommation collectif. Nous les avons effectivement incités, sur la consommation électrique, à pouvoir profiter de cette opportunité, plutôt à moyen terme (2 à 3 ans), pour le raccordement et l'autoconsommation de la production qui serait réalisée très localement juste à côté du cimetière de l'Aiguillon. Cela ferait une économie estimée à 20 % à ce stade, ce qui n'est pas négligeable au regard de l'inflation qui a été évoquée précédemment sur les coûts de l'énergie, en sachant que l'électricité n'est qu'une part des coûts de l'énergie, puisqu'il y a du gaz aussi qui est consommé, mais ce n'est pas négligeable. Le message a été bien rappelé, et cela contribuera évidemment à pouvoir inciter des acteurs du territoire à consommer localement de l'énergie renouvelable.

Merci.

M. le Maire – Bien. Avons-nous fait le tour de la question, sur les délégations ?

Il en est pris acte à l'unanimité.

URBANISME (suite)

2024-133 *Approbation de l'avenant n°12 au traité de concession de l'opération de restauration immobilière des quartiers anciens de Nevers*

M. le Maire – J'avais indiqué qu'il s'agissait d'une prise d'acte sur les conventions, mais il est vrai qu'il y avait aussi des avenants, en continuité, que nous devons voter sur la partie Urbanisme.

Sur la délibération n°30, sur l'opération de restauration immobilière des quartiers anciens, y a-t-il des oppositions à l'avenant ? Ou des abstentions ?

*Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.*

2024-134 *Approbation de l'avenant n°15 au traité de concession de l'opération d'aménagement du site de la caserne Pittié*

M. le Maire – Même chose sur la délibération n°31 sur l'avenant n°15 au traité de concession de l'opération du site Caserne Pittié, Cobalt désormais. Y a-t-il des oppositions à l'avenant ? Ou des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.*

2024-135 *Approbation de l'avenant n°16 au traité de concession de l'opération d'aménagement du site de la caserne Pittié*

M. le Maire – Sur la délibération n°32 sur l'avenant n°16 au traité de concession de l'opération d'aménagement du site de la caserne Pittié, Cobalt désormais, y a-t-il des oppositions à l'avenant ? Ou des abstentions ?

*Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.*

2024-136 **Approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement « construction et réhabilitation de cellules commerciales et d'équipements publics de proximité » - Quartier du Banlay**

M. le Maire – Même chose sur la délibération n°33. Sur l'avenant n°1 pour la construction et la réhabilitation de cellules commerciales et d'équipements publics de proximité au quartier du Banlay, y a-t-il des oppositions à l'avenant ? Ou des abstentions ?

*Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.*

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES (suite)

2024-110 **Décision modificative n°2**
Adopté à l'unanimité.

2024-111 **Délibération modificative – Affectation du résultat comptable de l'exercice 2023 – Annule et remplace la délibération 2024 DLB059 du 9 avril 2024**
Adopté à l'unanimité.

2024-112 **Justification et mise à jour de la provision pour risque**
Adopté à l'unanimité.

2024-113 **Pertes sur créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur**
Adopté à l'unanimité.

2024-114 **Groupements de commandes pour la souscription de contrats d'assurances pour la Ville de Nevers et la communauté d'agglomération de Nevers – Adoption du principe de groupement de commandes et de la convention constitutive**
Adopté à l'unanimité.

2024-115 **Groupements de commandes pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien et de fournitures administratives, de la Ville de Nevers, de certaines communes membres de la communauté d'agglomération de Nevers, du CCAS de Nevers et de Nevers Agglomération – Adoption du principe de groupements de commandes et de leurs conventions constitutives**
Adopté à l'unanimité.

2024-116 **Création du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes**

M. le Maire – Nous passons à la délibération n°13, dans le cadre d'un dispositif que nous mettons en place, qui est d'améliorer le signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Céline Morini a la parole.

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Effectivement, toutes les collectivités et les établissements publics ont dorénavant l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Il est proposé de gérer ce dispositif de signalement par voie interne, avec la mise en place de la cellule de lutte contre le harcèlement et les discriminations, gérée par un référent, et ce, au sein de la mission Accessibilité et Autonomie.

Ce dispositif concerne l'ensemble des personnes en activité de la Ville de Nevers et du CCAS : les fonctionnaires, les contractuels de droit public ou de droit privé, les élèves en stage, ou encore les apprentis.

Ce dispositif comprend :

- Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés.

La collectivité s'engage à assurer cette mission en toute impartialité, neutralité, indépendance, et dans le respect de la réglementation issue du règlement général sur la protection des données (RGPD), et à informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif et des modalités pour y avoir accès.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Je voulais saluer cette proposition.

François Diot.

M. Diot –

Moi aussi. Effectivement, je pense que c'est une très bonne chose. Une simple question. C'est un dispositif interne à la Ville, qui ne fait donc pas appel, *a priori*, à ce stade, à des professionnels ou à des associations spécialisées pour recueillir la parole des victimes. Or, c'est peut-être une crainte que l'on peut avoir, qu'il soit compliqué, dans un collectif de travail, quand on est victime, de s'adresser à un collègue de travail pour dénoncer les agissements d'un autre. C'est peut-être plus facile de s'adresser à quelqu'un d'extérieur à la collectivité. Je sais qu'il y a des dispositifs qui existent dans d'autres organisations où c'est justement une structure extérieure qui traite ces sujets-là.

M. le Maire –

Céline Morini.

Mme Morini –

Deux points, par rapport à cela. Vous avez raison. D'une part, c'est un peu une première porte d'entrée. Quand un cas est signalé, bien sûr on peut orienter les agents vers des professionnels, que cela soit des associations, des professionnels sur le plan psychologique aussi. Il y a tout un accompagnement qui peut être prévu, vers l'extérieur.

Les agents qui feront partie de cette cellule vont bénéficier d'un dispositif de formation. Ce dispositif va se mettre en place en octobre. Tous les membres du dispositif devront avoir suivi cette formation. Ce qui ne remplace pas une formation de professionnel qui serait formé pendant des années, on est bien d'accord. Mais évidemment qu'il ne faut pas s'interdire de diriger les agents qui seraient concernés par des agissements de harcèlement vers des professionnels du métier.

M. Diot – Comme je le disais, le recueil de la parole, c'est un métier en soi. Cela nécessite une formation, des spécialistes, etc. Je suppose que, de toute façon, on fera un bilan régulier de la cellule, et que cela sera intégré dans le plan annuel pour l'égalité femmes hommes, que nous votons chaque année à l'issue du débat d'orientations budgétaires. J'imagine que c'est un volet nouveau et spécifique au sein de ce rapport-là.

Mme Morini – Bien sûr qu'il faudra qu'il y ait un retour d'expériences, et que nous regardions l'état des cas signalés et des actions menées ; que nous soyons observateurs sur cette question.

M. le Maire – Oui, je suis d'accord. Dans les forces de l'ordre, les personnels ont été formés à recueillir la parole, parce qu'on se rendait compte que c'était faussé par les types de questions, notamment, orientées ou pas. C'est sûr qu'écouter et recueillir la parole, dans ce genre de situations, c'est important. Nous commençons par un bout. D'ailleurs, Hervé Barsse me rappelait qu'il avait travaillé là-dessus il y a six ans, mais nous avons été occupés par autre chose après.

M. Barsse – Le donneur d'alerte peut aussi être une personne de confiance. Cela élargit le champ d'action à la mise en situation de totale confiance de la personne qui ressent du harcèlement et de la discrimination. Elle peut donner l'alerte *via* une personne de confiance.

M. le Maire – Bien. Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité à ce sujet.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-117 **Création d'un poste de technicien de santé environnementale**
Adopté à l'unanimité.

2024-118 **Création d'un poste de directeur adjoint aux bâtiments**
Adopté à l'unanimité.

2024-119 **Création d'un poste de juriste territorial spécialisé en Ressources Humaines**
Adopté à l'unanimité.

2024-120 **Création de 3 emplois : opérateurs de centre de supervision urbain**

M. le Maire – Nous allons ensuite aborder, toujours avec Céline Morini, la délibération n°17, pour la création de trois emplois pour les opérateurs du centre de supervision urbain, dit CSU.

Mme Morini – L'usage de la vidéoprotection est régi par l'article 10 de la loi du 21 janvier 1995 et par son décret d'application du 17 octobre 1996. Il s'agit d'un outil incontournable au service de la politique de sécurité et de prévention des villes, rentrant dans le cadre du contrat local de sécurité.

Par délibération du 22 septembre 2015, le Conseil municipal a décidé la mise en place d'un système de vidéoprotection pour participer à la tranquillité publique, à la prévention des actes de malveillance et des atteintes à la sécurité des biens et des personnes.

Dans une volonté d'accroître la sécurité et la tranquillité publique de la ville de Nevers, et dans le cadre d'une bonne gestion du service public, il nous semble nécessaire de procéder au recrutement de trois emplois afin d'assurer les missions d'opérateur de centre de surveillance urbain.

Voilà l'objet de ces trois créations d'emplois.

M. le Maire –

Vous le savez, nous avons mis au choix de la population le fait de faire évoluer notre système de vidéoprotection. Malheureusement, j'ai envie de dire, parce que ce n'est jamais de gaîté de cœur que l'on met des moyens dans ce genre de choses pour ralentir la délinquance.

Force est de constater qu'il y a une majorité de la population qui s'est exprimée en ce sens, à la fois de façon dématérialisée, mais aussi de façon physique. Nous faisons donc évoluer le centre de supervision. Il est aujourd'hui raccordé au commissariat de police, et cela a été financé par l'État à notre demande. Par contre, il ne s'agit pas de mobiliser des policiers de terrain dans des bureaux pour regarder les écrans ; il s'agit donc au contraire de les aider à intervenir. C'est même, je le dis, une obligation de résultat que nous nous mettons sur le dos, mais nous l'assumons.

On voit bien qu'aujourd'hui la sécurité est une préoccupation première de nos habitants. Il ne s'agit donc pas de tomber dans un système sécuritaire, mais il s'agit de gravir une marche supplémentaire pour la lutte contre la délinquance. Nous allons prochainement faire des travaux, avec Nièvre Habitat, sur les trafics de stupéfiants au quartier des Bords de Loire, pour éradiquer cela ; en tout cas, y contribuer avec une mesure assez radicale. Nous allons donc passer au 1^{er} septembre, après les Jeux Olympiques, sur le système de vidéoprotection dynamique. Je me suis déjà expliqué là-dessus.

Il ne s'agit pas de surveiller les gens ; mais il s'agit d'être en mesure aujourd'hui, avec une équipe qui sera disponible, d'intervenir en flagrance pour éviter, ou en tout cas limiter, des actes de délinquance, de trafic de stupéfiants, et autres. Ce suivi sera fait par le service Police intercommunale la journée, et la nuit par la police nationale, qui est prête aussi, m'a-t-on dit, car ce ne sont pas non plus des effectifs du terrain qui vont surveiller cela.

L'obligation repose donc sur les forces de l'ordre, pour être capables d'avoir une intervention extrêmement rapide, et de lutter contre l'impunité, qui est la première source de récidive.

C'est la raison pour laquelle nous mettons en place ce dispositif, pour être encore plus efficaces sur la lutte contre la délinquance ; ce qui n'empêche pas la prévention de la délinquance.

Y a-t-il des questions ?

Madame Chamoux.

Mme Chamoux –

Je m'excuse, mais j'avais juste quelques petites remarques concernant l'enquête qui avait eu lieu en ligne, parce que j'ai essayé moi-même d'y répondre, et, en fait, chacun pouvait remplir plusieurs formulaires de réponse. Je me permets juste cette petite critique sur l'enquête, que je ne trouvais pas tout à fait exacte, à mon sens, puisqu'on pouvait répondre à plusieurs reprises ; même des personnes extérieures à la commune pouvaient y répondre. A mon avis, il y a donc un petit problème dans le questionnaire. Je ne veux pas polémiquer, mais c'était juste peut-être pour améliorer la façon dont c'est fait.

Juste une autre question. Je voulais savoir si, la nuit, ces caméras vont également fonctionner. Vous avez expliqué, mais pourriez-vous re-préciser les choses ?

M. le Maire –

Peut-être y a-t-il eu quelques dysfonctionnements, mais, de la même manière que nous avons fait choisir les citoyens quant au revêtement de la rue François Mitterrand, nous ne pouvions pas contrôler si les gens votaient plusieurs fois ou pas. J'aurais voulu faire un véritable

référendum, comme je vous l'avais dit, mais aujourd'hui il est extrêmement compliqué de réaliser un référendum, pour une collectivité. Il faut le faire dans les conditions des votes que nous sommes en train de connaître beaucoup en ce moment ; c'est-à-dire qu'il faut ouvrir tous les bureaux de vote. Nous avons déjà des difficultés à ouvrir, en temps de votes électoraux, les bureaux avec le nombre de personnes qu'il faut... D'ailleurs, j'en appelle encore aux volontaires, tant des partis politiques que des citoyens, aux élus aussi qui ne tiendraient pas un bureau de vote. Je rappelle que cela peut se tenir aussi par demi-journées. Aidez-nous là-dessus, parce que, plus on s'investit, y compris bénévolement, moins le coût est important pour la Ville, évidemment. Et puis c'est aussi un acte citoyen. Je le rappelle gentiment aussi à tous les élus, quelles que soient les équipes, c'est une obligation pour un élu de tenir un bureau de vote ; cela fait partie du « package » quand vous êtes élu. C'est une expérience qui se renouvelle pas mal sur un certain nombre d'années, mais c'est une expérience qui est intéressante pour la citoyenneté aussi. Nous essayons de motiver de jeunes majeurs, parce que certains jeunes de 17 ans nous ont proposé leurs services, mais l'âge de la majorité est requis.

Je ne veux pas botter en touche par rapport à ce que vous dites, mais, globalement, nous avons quand même eu une majorité significative ; ce n'était pas 51 %. Il est vrai que ce type de consultation n'est pas contrôlé de la même façon qu'un bureau de vote. Mais il était complètement déraisonnable de le faire sous forme de bureaux de vote, et pourtant c'était vraiment mon intention au départ. Il était ressorti quand même une majorité significative.

Sur les caméras la nuit, il est évident qu'on ne va pas faire surveiller, si ce n'est par des policiers, par des gens qui n'auraient pas l'assermentation pour le faire ; nous n'allons pas le faire si les caméras ne voient rien. Quand nous avons lancé les caméras, nous avons déjà préféré privilégier la qualité à la quantité ; nous aurions pu en mettre deux ou trois fois plus, mais ça n'aurait rien donné. Aujourd'hui – malheureusement –, c'est un outil indispensable aux forces de l'ordre, et cela a eu pas mal de résultats, dans les deux sens : parfois cela a permis d'innocenter des personnes, et parfois cela a acquis une accusation qui était justifiée.

Notre ambition, dans notre programme politique 2020, était d'installer une centaine de caméras d'ici la fin du mandat. Nous allons certainement y être plus tôt que prévu ; d'ici la fin d'année. Dominique Faure nous a alloué une vingtaine de caméras en plus dans le cadre du Beauvau des polices municipales. Nous sommes en train d'essayer de sécuriser le dispositif. D'autres connexions sont possibles : les caméras prises en compte par la maison d'arrêt, pour éviter les jets notamment de matériels fréquents au-dessus des murs. Le maire de Varennes-Vauzelles n'était pas contre le fait de connecter aussi la caméra qu'il y a vers Botanic sur le réseau du CSU. D'autres communes en ont aussi ; Coulanges, par exemple, à voir. L'idée, c'est de pouvoir mailler et de pouvoir avoir des caméras présentes aux endroits dits « points de fuite ».

Je rappelle qu'elles sont signalées ; c'est une obligation évidemment logique.

Je rappelle qu'il y a une charte de déontologie, et que nous avons créé un comité d'éthique. Nous essayons de le faire en trouvant l'équilibre entre les libertés individuelles et le respect des libertés publiques. Oui, nous avons développé, et les processus se sont considérablement améliorés, des caméras à vision nocturne, qui peuvent permettre d'identifier un visage, une plaque d'immatriculation, etc.

Nous nous sommes rendu compte aussi que nous avons mis un certain nombre de caméras à 360 °, mais que, souvent, il manquait la seconde qui identifiait l'acte, quand il y en avait un. Nous avons donc abandonné ce dispositif, et aujourd'hui nous avons des caméras croisées qui permettent de filmer tout le temps, pour être sûrs de pouvoir servir à l'œuvre de justice, comme on dit, quand une personne est interpellée, et pour avoir une continuité dans le déroulé.

Sylvie Dupart-Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle – Merci, Monsieur le Maire. C'était juste une petite question un peu annexe.

J'ai cru comprendre que les lumières n'étaient plus éteintes dès 1 h 00 du matin, comme avant, le week-end. Est-ce en relation avec un programme de lutte contre la délinquance, ou pas ?

M. le Maire – Il arrive parfois qu'il y ait quelques dysfonctionnements ; ce n'est pas la première fois. Le principe, aujourd'hui, pour l'équilibre économique de la Ville de Nevers...

Je peux comprendre, quand j'entends les habitants dire qu'ils éprouvent une certaine crainte à certains moments. Je rappelle que d'abord c'est jusqu'à 2 h 00 du matin les vendredis et samedis. Les jours de la semaine, il y a quand même une majorité d'habitants qui sont quand même chez eux vers 23 h 00. Après, il y a la possibilité d'utiliser des accessoires pour éclairer sur son passage. Pour moi, l'avenir est au développement de l'éclairage dit « intelligent », qui s'adapte à la venue des gens, comme on a avenue Bérégovoy, rue Etienne Litaud, rue Simone Veil, dans la zone piétonne rénovée prochainement, et qui sera encore beaucoup plus performant et qui va se déclencher beaucoup plus tôt quand une personne va arriver, avec une continuité de cheminement. Et le parc Salengro, qui était un lieu un peu anxigène, est aussi équipé ainsi.

Ce sont cependant des budgets. J'aimerais le faire tout de suite et partout, ce qui n'est pas possible, y compris pour les entreprises pour le faire, de toute façon. Mais l'objectif, c'est de passer en LED, de limiter les coûts, et malheureusement, du fait notamment de la guerre déclenchée par Poutine, nous sommes obligés de tenir cet équilibre économique. Mais je ne suis pas contre le fait de revoir les choses quand les prix de l'énergie seront un peu plus accessibles. On le voit aussi dans nos factures respectives ; vous imaginez, pour la Ville ! Si on case cela, il faut qu'on fasse des économies sur autre chose.

Je passe la parole à M. Devoise.

M. Devoise – Le 7 juillet, pour le dernier spectacle des Z'Accros d'ma rue, nous avons accordé une dérogation jusqu'à 2 h 00 du matin, puisque le dernier spectacle se terminera à 23 h 30 ou 0 h 30. A titre dérogatoire, nous le faisons pour que les personnes puissent continuer et puissent rentrer. Ce sera sur le périmètre du centre-ville. Nous l'avons fait également dans la zone de travaux pour l'entrée sud, pour sécuriser le passage en phase travaux.

M. le Maire – François Diot.

M. Diot – Sur ce sujet, le problème se pose tous les jours de la semaine, en ce qui concerne la dernière séance de cinéma. Quand on éteint les lumières à 23 h 00, ceux qui sortent de la dernière des séances sont carrément dans le noir, et cela pose pas mal de problèmes.

Dans la délibération qui nous est soumise, vous nous proposez en fait de créer trois emplois nouveaux, payés par le budget de la Ville, pour mettre des opérateurs derrière les caméras. On ne va pas refaire tout le débat que nous avons eu depuis le début de votre premier mandat. Au début, c'était de la vidéoprotection, et vous insistiez sur le fait que ce n'était pas de la vidéosurveillance, mais de la vidéoprotection. Nous avons eu un débat sémantique intéressant là-dessus. On est passé directement à la vidéosurveillance, ou à la « vidéoprotection dynamique » – durable, sans doute ! –. Au-delà de la sémantique, c'est de la vidéosurveillance ; et maintenant on met trois personnes, trois employés municipaux derrière les caméras. Le glissement a quand même été très rapide.

On ne va pas non plus refaire tout le débat, mais, vous l'avez dit dans votre introduction, cela n'empêche pas la prévention. Je rappelle que la prévention, c'est nous, c'est-à-dire les municipalités ; et la répression, c'est l'État. Une fois de plus, on se substitue ici, en quelque sorte, à l'État, puisque tous les moyens que nous mettons, avec l'investissement dans des caméras, avec le centre de supervision urbain, avec l'embauche de personnes qu'on va mettre derrière les caméras, c'est autant d'argent municipal qu'on met en moins dans les médiateurs, le conseil local de prévention de la délinquance, etc. Notre budget n'est pas extensible. Nous avons déjà eu le débat dans le cadre du contrat local de sécurité intégrée ; on se substitue, en quelque sorte, aux missions de l'État, et cela autorise, en quelque sorte aussi l'État à se

défausser de plus en plus sur les collectivités : on a eu l'armement des policiers municipaux, etc.

Je pense qu'on devrait se recentrer sur notre cœur de métier. Les collectivités, c'est les centres sociaux, c'est les médiateurs, c'est le travail d'éducation, etc. Et le commissariat de police devrait s'occuper de ça. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard, sans doute, si le centre de supervision urbain est directement relié au commissariat de police ; c'est que c'est à eux de faire ça. Or, là, c'est nous qui payons les salaires. On n'a pas de subventions, pour ça, j'imagine, pour ces trois salaires nouveaux. On poursuit dans le débat que nous avons depuis dix ans bientôt.

M. le Maire – Je vais laisser Céline Morini vous répondre sur la partie RH tout de suite. Et Amandine Boujlilat vous répondra sur la partie Prévention. Et moi, j'interviendrai pour deux ou trois précisions.

Céline Morini.

Mme Morini – Sur la question des trois salaires supplémentaires, dans le cadre de notre gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, nous avons repéré des situations d'agents qui seraient en inaptitude sur leur poste actuel et pour qui ce serait une façon aussi de rebondir sur de nouvelles missions. Nous espérons pouvoir aboutir sur cette question.

M. le Maire – Ce ne sont donc pas nécessairement des coûts supplémentaires ; c'est une réorientation ou un reclassement de certains agents.

Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat – Il y a des choses que je ne partage pas dans vos propos.

Il y a deux points dans ce que vous indiquez. Le premier point, c'est que vous dites, sur le sujet de la sécurité, que ça relève du régalien et que nous interviendrions en lieu et place de l'État. Cela, c'est un débat que nous pourrions effectivement poser. Maintenant, il y a des besoins quand même qui sont là, et qu'il faut couvrir. A un moment donné, il faut y répondre d'une façon ou d'une autre. C'est un premier sujet, sur lequel, effectivement, on peut échanger.

Par contre, quand vous dites que, lorsque nous intervenons là-dessus, cela nous empêcherait d'intervenir sur des éléments qui relèvent de la municipalité, comme la médiation, comme la prévention, comme le fait d'accompagner les centres sociaux sur l'animation de la vie sociale, là, je ne suis pas d'accord. Je ne suis pas d'accord. Et je trouve que ce n'est pas très honnête. Pour une simple et bonne raison : sur le sujet de la médiation, nous avons mis en place une brigade de tranquillité urbaine, que nous n'étions pas obligés de mettre en place. Nous l'avons mise en place il y a déjà maintenant quelques années ; nous avons débuté en 2019, si ma mémoire est bonne. Nous sommes en train d'ouvrir un cinquième poste d'adulte relais sur ce sujet-là pour compléter la brigade. Nous couvrons tous les quartiers de Nevers, en horaires décalés, du mardi au dimanche sur des horaires atypiques, là où justement il n'y a plus de présence humaine après les horaires de bureau.

Sur les centres sociaux, et vous le savez, nous n'avons jamais baissé les subventions. Sur l'accompagnement financier des centres sociaux, je pense que nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons. Nous avons proposé dès 2024 des CPO pour les accompagner sur plusieurs années. Soyons donc un peu honnêtes.

Sur le sujet de ce que nous faisons à la place de l'État, ou pas, je veux bien que nous débattions. Sur le fait de dire qu'en faisant cela nous n'interviendrions pas sur les sujets qui seraient de notre ressort, je ne suis pas d'accord ; et, en plus, vous le savez, François Diot. Je sais que vous le savez.

M. Diot – Je dis simplement que c'est autant d'argent qu'on pourrait mettre sur nos missions et qu'on met sur les missions des autres.

Mme Boujlilat – On remplit déjà largement... Et je pense...

M. Diot – Donc le budget municipal est illimité ?

Mme Boujlilat – Je pense honnêtement que nous faisons largement le travail. Et je sais que vous le savez.

M. le Maire – Je vous rappelle aussi qu'il y a un rôle du Conseil départemental sur les éducateurs « de rue », comme on disait avant. C'est tout cela.

Comme vous dites, nous n'allons pas refaire toute l'histoire. C'est dommage que vous n'ayez pas plus évolué ; il y a quand même des messages des Français aujourd'hui. Vous le savez, je ne suis pas pour la réactivité permanente à tout, puisque nous avons lancé cette politique-là depuis longtemps. Maintenant, on sentait bien qu'il y avait certaines attentes, qu'il fallait remplir, et qu'il fallait aussi arrêter une certaine béatitude et un laxisme, on peut le dire, qui ont été cumulés pendant des années. Il faut prendre les choses en main. Je pense que nous le faisons depuis 10 ans.

Quand vous dites qu'on a eu un glissement rapide à de la vidéosurveillance, ce n'est pas de la vidéosurveillance, c'est de la vidéoprotection pour protéger ; je souhaite ce terme, parce que, d'abord, c'est comme cela que ça s'appelle. Et ce n'est pas pour surveiller les gens ; c'est pour les protéger. Et aujourd'hui, écouter les Français, c'est ce qu'ils nous demandent, avec davantage de protection, parce que la délinquance a changé. Elle n'a pas forcément augmenté dans tous les domaines, contrairement à ce que dit l'extrême droite, mais elle a changé. Malheureusement, elle s'est rajeunie. Malheureusement. C'est sans doute lié aux réseaux, lié à des pertes éducatives de certains parents... On pourrait analyser sans doute beaucoup de sujets.

Il nous faut donc répondre à cela. Être absents de cette réponse, c'est une erreur politique majeure. Et je ne le dis pas pour le groupe politique de la majorité ici, je le dis pour l'ensemble des élus français qui sont dans un esprit républicain. Laisser cela à d'autres, c'est une erreur.

Vous connaissez quand même mon côté « droits de l'homme » aussi ; je ne demande pas de surveiller les gens, et jamais c'est ce que nous ferons, je souhaite les protéger davantage. Aujourd'hui, sans des moyens supplémentaires, sans cette technique, nous n'avancerons pas. Vous savez très bien que, si nous ne réduisons pas les actes de délinquance, nous ne réduirons pas certains réflexes politiques. C'est une responsabilité que nous devons avoir, si nous élargissons un peu le débat. Cela ne nous amuse pas ; j'ai plein de projets en attente, je préférerais mettre l'argent dedans. Des projets positifs. Là, c'est du négatif pour contrer les mauvais comportements de certains. Personne n'a envie de ça. J'ai envie de vous dire qu'on pourrait revendre toutes les caméras, les armes, tout... Banco ! Mais ce serait une erreur majeure. Donc bien sûr que nous n'allons pas faire ça. Ce n'est pas possible aujourd'hui, vu l'état de la société.

Chacun trouvera son explication. Je pense qu'il y a un cumul de beaucoup de choses qu'on a abandonnées et qu'il nous faut reprendre, raisonnablement. L'idée, c'est donc justement qu'on protège les gens en pouvant intervenir. Ce que j'attends de ça, ce n'est pas de me dire qui est avec qui, je m'en fiche ; très honnêtement, quand je marche dans la rue, je ne pense plus aux caméras. Quand vous êtes une honnête personne, qu'est-ce que ça peut vous faire ? Quand on retire un billet de banque, quand on va dans un parking souterrain, on est filmé en permanence, et ce n'est pas pour ça qu'on vient voir votre vie privée. Ce n'est pas ce que nous allons faire. Ces agents vont se consacrer à appuyer sur un bouton « urgence » s'il se passe quelque chose par quelqu'un qui est malveillant. Nous allons tester cela, comme beaucoup de choses que nous

faisons, et j'espère que nous aurons des résultats ; en tout cas, c'est ce que j'attends de ce dispositif de la police intercommunale, comme de la police nationale. Cela fait partie de leurs objectifs, aujourd'hui. Il faut que nous avancions et que nous réduisions, et que tous ceux qui commettent des actes comprennent qu'à Nevers ça ne passera pas. Voilà donc le pourquoi du comment. J'insiste sur ce qu'a dit Amandine Boujlilat et Céline Morini, nous ne sacrifions aucun budget sur le reste, ni sur la prévention, ni sur d'autres choses, que nous ne sommes pas les seuls, d'ailleurs, à devoir tenir.

Je trouve donc qu'il est dommage d'opposer les deux. Il n'y a pas de traitement de la délinquance sans prévention, et il n'y a pas uniquement de la prévention. L'homme reste un loup pour l'homme, on le voit encore chez trop de gens. C'est la raison pour laquelle nous essayons de trouver cet équilibre. Pour moi, c'est un palier indispensable aujourd'hui pour mieux protéger nos habitants, et c'est d'ailleurs le rôle qui est attendu des élus.

Sur ces trois emplois, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 6 abstentions. C'est adopté à l'unanimité.

Sans moyens supplémentaires, nous n'évoluerons pas dans le traitement de la délinquance ; sans remettre en cause tout ce que nous faisons en prévention. Ceci de façon facultative, d'ailleurs ; nous avons mis des moyens au-delà de ce que doit une Ville. Vous nous parlez souvent du pouvoir régalien, je suis d'accord avec vous sur le principe, mais, une fois qu'on a dit ça, on ne fait rien. Quand on est le courant majoritaire et qu'on doit agir, évidemment on ne peut pas se contenter de grands principes.

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

2024-121 Révision du RIFSEEP : Elargissement et mise à jour

M. le Maire – Sur la délibération n°18, la révision du RIFSEEP, sur son élargissement et sa mise à jour, Céline Morini, à nouveau.

Mme Morini – Merci.

Le dernier décret relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale permet désormais de développer le RIFSEEP à plusieurs cadres d'emplois. Le règlement du RIFSEEP de la Ville datant de 2018, il convenait de l'actualiser, dans le cadre de nos lignes directrices de gestion, bien sûr, et en y intégrant les nouveaux métiers et cadres d'emplois.

Dans le cadre du dialogue social que nous avons mené sur ce sujet, mis en place dès 2023, nous avons mené 8 réunions, qui se sont toutes déroulées dans un esprit très constructif, malgré, bien sûr, des divergences, que nous avons su, de part et d'autre, faire évoluer, pour arriver à des évolutions proposées ce soir, sur la mise à jour des métiers, avec :

. la redéfinition et l'harmonisation des groupes : fusion des groupes 9 et 10, et des groupes 7 et 8, et scission du groupe 1 en deux groupes,

. une reconnaissance forte sur les métiers d'encadrement, ce qui était une volonté commune, et qui s'inscrit complètement dans nos lignes directrices de gestion. Sachant que, pour ce qui est des encadrants, nous mettons en place l'instauration d'une majoration en fonction du nombre d'agents encadrés, ce qui nous semblait assez logique.

. la prise en compte des diplômés d'État dans le secteur médicosocial, puisque se trouvent à l'intérieur de ce secteur des métiers souvent sous tension.

Nous avons aussi travaillé sur la revalorisation des montants.

Pour ce qui concerne le *timing*, le 17 mai, le dossier a fait l'objet d'une présentation en CST, avec un avis favorable, et puis ce jour nous avons la délibération en Conseil municipal, avec un souhait d'application au 1^{er} septembre.

Je vous remercie.

M. le Maire – Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Sandra Pardal.

Mme Pardal – Vous nous dites qu'il y a eu un avis favorable de tout le monde. Suivant nos informations, on nous a dit que le syndicat majoritaire s'est abstenu au CST, car il y avait un désaccord sur l'augmentation faible pour le groupe 10, qui est quand même le groupe le plus nombreux. Suite à cela, est-ce que le personnel, par le biais des syndicats, pourra rediscuter du RIFSEEP ?

Mme Morini – J'ai dit qu'il y avait un avis favorable ; ce qui est le cas. Effectivement, il y a eu une organisation syndicale qui s'est abstenue, ce qui n'empêche pas l'issue sur un vote favorable.

Effectivement, sur le groupe 9 notamment il y avait cet écart en fin de dialogue social, mais je crois que, de part et d'autre, pour autant, de grands pas ont été réalisés, et qu'à un moment donné, il fallait clôturer ce dialogue social.

Pour information, il faut aussi re-situer tout cela à l'intérieur de contraintes budgétaires ; il faut être réalistes. Le surcoût de cette revisite du RIFSEEP correspond à 196 586 € en projection. Il y a un moment où il a fallu se dire qu'on est allé au bout de ce qu'on pouvait proposer comme progrès.

A court terme, il n'est pas prévu de revoir ces montants-là. Pour autant, ce n'est pas définitivement figé, et je suppose qu'à un moment donné nous re-discuterons, comme nous le faisons régulièrement, de cette question.

M. Diot – Sur la rédaction de la délibération, il y a plusieurs problèmes.

Déjà, premier problème, vous dites qu'il y a eu un avis favorable. Quand le principal syndical, le syndicat majoritaire, s'abstient, quand il y en a un autre qui, tout simplement, ne siège pas, et que seul le troisième vote pour, c'est un avis favorable « mesuré », dirons-nous.

Par ailleurs, il serait bien, quand même, dans les tableaux, qu'on ait une idée des évolutions. On ne sait pas la situation précédente. La présentation en deux colonnes, avec la situation antérieure et les propositions établies en lien avec les syndicats, nous permettrait de voir s'il y a eu des avancées significatives, ou pas.

Enfin, il y a 10 groupes ; il serait bien d'avoir les effectifs par groupes. L'essentiel des agents sont dans le groupe 10, qui correspond *a priori* à des agents ayant les salaires les plus faibles, et qui connaissent les plus grosses problématiques de pouvoir d'achat. Ce sont des éléments qui permettent de lire une délibération intelligemment. Vous nous donnez des informations brutes qui ne nous permettent pas de délibérer correctement.

M. le Maire – Céline Morini.

Mme Morini – Pour vous donner un peu plus d'éléments, si vous le souhaitez, car nous sommes là aussi pour répondre en temps réel à vos questions, le groupe 10, auquel vous faites allusion, qui concerne effectivement le plus gros de nos agents en termes de nombre, c'est aussi le groupe qui proportionnellement a connu la plus forte augmentation de son RIFSEEP.

Votre remarque de faire un comparatif, je la retiens, et je trouve que cela aurait été effectivement une bonne idée. A l'avenir, nous essaierons de le faire.

Sur la fusion et la revalorisation des groupes 9 et 10, ce sont 130 000 € qui seront consacrés à cette revalorisation. Je vous ai parlé d'un budget global de près de 200 000 € ; vous voyez que c'est la majeure partie de cette revalorisation qui concerne le groupe 10.

Pour ce qui est de la majoration pour l'encadrement, nous serons autour d'une enveloppe de 22 000 €. Cela touche moins d'agents.

M. le Maire –

Sur la participation des partenaires sociaux, vous expliquez qu'un des syndicats n'a pas siégé ; chacun prend ses responsabilités. Pour moi, les absents ont toujours tort. Je considère que, si on est absent, c'est qu'on n'est pas contre. Si on veut être contre, il faut s'opposer et il faut être présent. Cela, vous ne pouvez pas nous le reprocher ; à chacun de prendre ses responsabilités, et de siéger aux commissions qui sont ouvertes à qui de droit.

Sur l'abstention, je le dis gentiment, mais je le dis quand même, j'ai participé à une réunion aussi avec l'ensemble des représentations syndicales, où les choses étaient calées et expliquées. Jusqu'à la commission, on a le droit de changer d'avis, mais, après tout, je considère que la foi des échanges est quand même intéressante et permet de se respecter. Pour tout vous dire, j'ai reçu un courrier de ce syndicat me disant qu'il n'y aurait pas d'opposition cette année, mais qu'on pourrait peut-être revoir les choses l'an prochain ; ce à quoi nous n'avons pas dis convenu. Et puis, finalement, ce syndicat a décidé de s'abstenir. Dont acte. Des changements de position, cela arrive. Mais je voulais quand même vous dire les conditions dans lesquelles cela s'est fait.

Pour terminer, sur les bas salaires, notre équipe, depuis 10 ans, est très attentive aux bas salaires. Très attentive. Nous avons dû « repêcher » des gens qui n'avaient pas évolué depuis 20 ans, et je n'exagère pas. Vous le savez, les catégories C, concernées, représentent le plus grand nombre d'effectifs. La Ville n'a pas pu rattraper... La Ville s'était donnée trois ans, mais il nous en a fallu cinq ou six pour à peu près rattraper... Et encore il y a des cas, sur lesquels nous nous engageons pour les années suivantes.

Maintenant, aller plus loin sur le RIFSEEP, c'était aussi obérer, en matière de budget RH, les ex-CAP, alors que nous essayons de contribuer à améliorer le pouvoir d'achat de nos agents.

Voilà, je voulais vous dire que ce n'est pas une façon d'ignorer certaines situations, et qu'au contraire beaucoup d'agents le reconnaissent, nous avons quand même fait évoluer des personnels qui injustement n'avaient pas évolué depuis des années ; j'entends « pour de bonnes raisons », parce qu'il y a aussi des agents sur lesquels on ne valide pas des avancements, parce qu'ils ne le méritent pas. Cela arrive. C'est rare, heureusement. Je voulais quand même raisonner globalement.

Je vous propose de voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-122

Actualisation du tableau des emplois (01/02/2024)

Adopté à l'unanimité.

2024-123

*Aménagement et requalification de la rue commerçante François Mitterrand à Nevers –
Approbation de l'opération et ses modalités de financement*

Adopté à l'unanimité.

2024-124

*Création d'une liaison inter-quartiers centre-ville / Rotonde au travers de la mise en accessibilité de
la gare SNCF de Nevers – Approbation de l'opération et ses modalités de financement*

M. le Maire –

Maintenant, Michel Suet va évoquer la création d'une liaison inter-quartiers pour le centre-ville / Rotonde au travers de la mise en accessibilité de la gare SNCF de Nevers et l'approbation de l'opération et ses modalités de financement.

J'en profite pour dire, puisqu'on parle de la rue de la Rotonde, qu'il y avait une rotonde dans le temps – je crois savoir qu'il y avait trois rotondes à Nevers –, que j'ai émis un avis négatif à la démolition de la rotonde de la SNCF. J'ai été suivi par le préfet et l'architecte des bâtiments de France. Nous étions ensemble d'accord. Il n'y a actuellement pas de démolition possible de la rotonde. Je sais que ça a déplu à la Région et à la SNCF de venir m'expliquer pourquoi, dès lors que c'est sur le territoire de Nevers. Je ne dis pas « moi » à titre personnel, je dis « pour la municipalité ». La moindre des choses, c'est d'évoquer un projet. C'est vrai qu'il y a des élus qui ont été rencontrés, mais c'était dans le cadre d'un ordre du jour un peu varié sans que ce projet soit mis en exergue ; cela ne valait pas blanc-seing. La moindre des choses, sur un tel projet, c'est de pouvoir échanger avec les collectivités ou les autorités concernées.

Pour l'instant, je rassure tous ceux qui sont attentifs à la préservation de la rotonde ; celle-ci demeure.

Michel Suet va nous parler d'autre chose, mais qui concerne la rue de la Rotonde, pour faciliter l'accès à la gare SNCF. Nous dirons peut-être un mot sur l'accessibilité de celle-ci qui pose souci, nous en sommes bien conscients, et des quelques changements qui vont arriver.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire.

La mise en accessibilité de la gare de Nevers est programmée pour l'horizon 2026. Il y avait deux hypothèses qui ont été initialement mises à l'étude par la SNCF : soit la création d'une passerelle, ou la mise en accessibilité des actuels souterrains. En 2023, les études préalables ont permis d'acter le passage *via* une passerelle, ce qui était moins cher. La Ville de Nevers souhaite se joindre à ce projet afin de réaliser une liaison inter-quartiers qui permet de relier le centre-ville avec le quartier de la Rotonde, quartier en expansion, avec Aquabalt, l'INKUB, le Campus d'enseignement supérieur, etc.

L'étude comparative a été restituée en juillet 2021. Les études d'avant-projet ainsi que la phase PRO-DCE ont été lancées.

Les travaux sont prévus pour s'achever à la fin d'année 2026.

Comme tout projet structurant, celui-ci devra faire l'objet d'une recherche de financements afin que la part restant à charge de la Ville de Nevers n'excède pas 20 % du coût global de l'opération.

A ce stade, le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Dépenses (HT) : 3 005 032,93 € en retenant la solution technique « ascenseur » côté Rotonde

Etudes PRO/DCE : 139 000 €

Maîtrise d'ouvrage : 67 726,02 €

Maîtrise d'œuvre : 198 110,22 €

Travaux : 2 600 196,69 €.

Les modalités de financement seraient les suivantes :

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 : 580 000 €

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 : 921 500 €

Nevers Agglomération fonds de concours « centralités » : 370 000 €
Département DCE 2024 sur la partie « études » : 61 500 €
Europe FEDER axe urbain mobilité : 471 000 €
Fonds propres Ville de Nevers (20 %) : 601 032,93 €.

Il vous est proposé d'adopter les modalités de financement du projet, et d'autoriser le dépôt de dossiers de demande de subventions auprès des financeurs, et d'autoriser le Maire à signer tout acte à intervenir, dans le cadre des recherches de financement de ce projet.

Ce dossier vous est présenté parce qu'il y a des demandes de DSIL. Pour ce type de demande de subvention, la présentation en Conseil est obligatoire.

M. le Maire – Juste pour rappeler la genèse, un projet à l'origine à 11 M€ était inconcevable, et nous avons donc abandonné. Bertrand Couturier a continué les échanges ; c'était descendu. C'est un peu remonté. C'est un dossier qui existe toujours, qui n'est pas abrogé, et, dans le futur PACT, j'espère que nous allons pouvoir conclure avec l'État.

Ce projet a été retenu parmi 100 projets présents à l'Agence de la Cohésion Nationale des Territoires. Sur 100 projets, l'ANCT en a retenu 8, dont celui-ci, qu'elle entend soutenir peut-être le plus. J'espère que ça nous aidera à réaliser cette accessibilité d'un nouveau quartier. Les travaux ne commenceront guère avant 2026, portant sur la gare et les quais ; et, pour nous, ce serait prolongé ensuite. Donc ce sont des travaux qui devraient se terminer en 2026 et qui vont améliorer l'accessibilité tout court : l'accessibilité PMR, bien évidemment, etc. C'est long, mais nous nous sommes quand même battus pour avoir cela et être retenus.

Je remercie aussi les services qui m'accompagnent là-dessus, parce que nous avons à porter haut et fort les projets de Nevers au niveau de l'État et de ses agences. Tout cela devrait quand même considérablement diminuer le reste à charge, avec une augmentation par un biais ou par un autre d'une aide de l'État, peut-être de la SNCF, peut-être de la Région, mais je n'en suis pas du tout convaincu. En tout cas, au niveau de la SNCF, nous essayons aussi de négocier la partie maintenance, côté rue de la Rotonde, de l'ascenseur. Nous travaillons aussi, et je le redirai lors de l'inauguration du parking de la Verrerie, sur l'ouverture peut-être sur le quai n°1 pour aller jusqu'au futur parking. Voilà donc des points positifs, me semble-t-il. Nous aurons mis le temps à être considérés, mais nous avançons dans cette direction.

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – Je trouvais que, dans la délibération, il nous manquait du visuel. Je l'ai demandé en commission ; nous l'avons reçu le 19 juin. C'est bien d'avoir une photo ou une prévision.

Quand j'ai regardé le fichier, il me semble qu'il n'y a pas d'accessibilité vélos. C'était une question à M. Couturier, mais il me répondra.

M. Couturier – Oui, je vais lui rappeler.

Mme Gerbe – En tout cas, je n'ai pas vu de rampe pour les vélos, et je me disais que c'était peut-être l'occasion d'en mettre une. Et en effet, pour les ascenseurs, le « service après-vente » est important. A Moulins et à Roanne, par exemple, c'est en panne très souvent.

M. Couturier – Côté gare, côté Est, l'accès se fait soit à pied pour les piétons, soit on peut prendre évidemment l'ascenseur ; *idem* pour les vélos. Il n'y a pas d'accès côté gare avec une rampe en pente douce pour accéder. On a pour chaque quai des ascenseurs ; cela permet aux piétons, PMR et aux vélos de pouvoir utiliser cet accès en ascenseur pour chaque quai. Les souterrains sont conservés, évidemment.

Ensuite, côté Rotonde, il y avait deux possibilités d'aménagement : soit de créer une passerelle qui soit en pente douce et qui fasse presque un Z ou un V, afin d'avoir une pente douce, et qui permette aux piétons, PMR, cycles, d'utiliser côté Rotonde, une continuité avec cette passerelle en pente douce. Cela avait un coût qui était non négligeable. Le scénario qui a été retravaillé dans la dernière version retenue est de pouvoir mettre un ascenseur côté Rotonde qui permette de compenser un petit dénivelé de 2 mètres, ou un peu moins. Ainsi, d'un côté ou de l'autre de la gare, pour prendre le vélo, on prend l'ascenseur, quoi qu'il advienne.

C'est effectivement une optimisation financière aussi, car, en termes de coûts, c'est non négligeable, et le choix a été retenu sur cet aménagement de cette façon-là.

M. le Maire – Je précise que, pour peaufiner le projet, il y a aussi la venue de l'ANCT le 11 juillet, pour visiter le site et voir ce qui sera retenu.

Mme Gerbe – C'est quand même dommage que, par rapport à l'accueil touristique et vis-à-vis du développement de l'activité vélos, on n'ait pas une petite rampe à côté de l'escalier ; cela ne me semble pas si exorbitant que cela.

M. le Maire – Il y aura bien un accès vélos des deux côtés.

Mme Gerbe – Oui, mais par l'ascenseur.

M. le Maire – Si vous nous financez le reste, il n'y a pas de soucis, on peut faire tout ce qu'on veut. Nous avons essayé d'optimiser par une voie mutualisée : vélos, piétons, PMR.

Je rappelle aussi que tout le coût de l'aménagement côté rue de la Rotonde est pour la Ville de Nevers.

Si on veut aussi faire une pente douce, vous savez qu'il y a des degrés et qu'on ne peut pas faire comme on veut ; c'est aussi utiliser un espace du domaine public important.

M. Couturier – Quoi qu'il advienne, côté gare de Nevers, on n'aurait jamais pu faire un accès pour les vélos en pente douce. C'est impossible, en termes d'aménagement urbain. Nous avons évidemment des contraintes urbanistiques importantes de ce côté-ci. Évidemment, de l'autre côté, côté Rotonde, on avait cette possibilité-là. Mais, quoi qu'il advienne, le cycle, même avec l'aménagement côté Rotonde en pente douce, aurait dû prendre l'ascenseur côté gare pour descendre. Nous n'avons donc pas d'autres choix. Les contraintes sont telles qu'on ne peut pas forcément aménager comme nous le souhaitons la gare routière, qui a une emprise importante, et on ne peut pas faire ce que l'on veut.

M. le Maire – On peut toujours faire mieux, toujours faire plus, mais c'est une question de budget, aussi. Là, je vous l'ai dit, nous avons abandonné le sujet, mais je pense que desservir le nouveau quartier, qui est quand même très peuplé maintenant, ne serait-ce que professionnellement, mais même en résidences, c'est aussi l'objectif de décharger la circulation devant la gare.

J'en profite pour dire que nous allons retirer les feux devant la gare, que nous allons améliorer la partie cyclable, cela en préfiguration de la rénovation de l'avenue du Général de Gaulle, que nous travaillons déjà et peut-être pour la suite. Nous allons aussi remettre du parking. Je rappelle qu'il n'y avait pas d'arrêts minute ; nous les avons créés. Auparavant, on allait jusqu'à la gare routière. Nous avons répondu à une demande des taxis d'avoir une zone dédiée. Mais je leur ai dit, lors de la dernière commission Taxis, que cette zone dédiée est excessive par rapport à la présence de taxis. On m'a rappelé aussi qu'il y avait une obligation dans les conventions et les attributions de places de taxis de couvrir la gare et notamment les heures d'arrivée des

trains essentiels, ce qui n'est pas toujours le cas ; ils le reconnaissent, parce qu'il y a des défections. Forts de cela, nous allons arbitrer demain en réunion, et nous allons rouvrir la partie Taxis tout en maintenant des places Taxis sur la gauche, donc le plus près des quais. Nous allons enlever certains poteaux, pour préserver deux sorties : l'actuelle que vous connaissez et nous allons ressortir côté gare routière. On l'avait fait avant, et on peut donc le refaire maintenant. Avec prudence. J'invite aussi tous ceux qui vont à la gare à passer par la rue Claude-Tillier et à s'arrêter au niveau du virage, où il y a beaucoup de places, ce qui est aussi une solution, pour éviter de se garer n'importe où rue du Chemin de fer, et où c'est bien plus confortable. Il suffit que la personne que vous attendez traverse le passage pour le faire.

Il faut aussi préciser que, sur le parking EFFIA, qui est à gauche quand on regarde la gare, et qui ne relève pas de la gare, avec stationnement payant, il y a 15 minutes à titre gratuit. Donc on peut l'utiliser pendant 15 minutes. Cela permettrait d'étaler, plutôt que de s'agglutiner sur deux ou trois files pile devant la sortie ; il faut être un peu raisonnable.

Ensuite, nous allons augmenter le nombre d'arrêts minute ou places bleues, car il y a aussi les commerces qui peuvent intéresser aussi, et nous allons voir comment aménager cela, mais, en tout cas, il y aura plus de places et plus de possibilités de sortir sur deux axes.

La gare est ce qu'elle est, on ne peut pas tout changer d'un coup. L'autre partie de la gare est sous une gestion Région, pour la gare routière. Ce n'est pas simple, mais, en tout cas, cette passerelle permettra aux personnes, côté rue de la Rotonde, d'attendre rue de la Rotonde, et avec les aménagements de stationnement. C'est aussi une façon de régler un peu mieux la problématique d'accès à la gare à certaines heures et à certains jours.

Je passe la parole à Bertrand Couturier, s'il veut compléter mes propos.

M. Couturier –

Sur l'aménagement devant la gare, avec la suppression des feux, c'est effectif, comme vous avez pu le constater depuis peu. Quand on a certaines habitudes, on peut être étonné. Par cette suppression de feux, nous avons l'ambition de donner la priorité aux piétons, aux PMR, et nous en profitons aussi pour refaire les bandes de guidage, ce qui est prévu dans les jours à venir. Il y a effectivement les marquages verts qui ont été réalisés pour les cycles, avec des pictogrammes qui vont être rajoutés. Nous serons vigilants sur les conditions de circulation des automobilistes, qui peuvent, à certaines heures de la journée, avoir des excès de vitesse. Malheureusement nous le constatons. Nous regardons la possibilité de mettre un radar dans cette zone 30, et nous nous rapprochons pour cela de la préfecture, pour faire appliquer les limitations de vitesse. Nous espérons avoir ce retour positif de la préfecture sur la demande qui sera formulée prochainement.

Une zone apaisée, reconfigurée de manière un peu expérimentale, avant la suite des opérations pour l'avenue du Général de Gaulle, nous le souhaitons ; c'était présenté lors de la dernière programmation budgétaire. L'an prochain, des études seront engagées pour la poursuite de la transformation de cette avenue du Général de Gaulle.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il d'autres observations ou questionnements ?

Je vous propose de voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité, pour ce qui va être un progrès, et un projet intéressant.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

2024-146

Création d'une passerelle inter-quartiers – Convention de maîtrise d'ouvrage unique n° 240011 exercée par la SNCF Gares & Connexions

M. le Maire –

J'avais dit aussi que nous évoquerions, pour ne pas y revenir, la délibération n°43, qui est la création de la parcelle inter-quartiers et la convention de maîtrise d'ouvrage unique exercée par la SNCF Gares & Connexions.

Je ne sais pas si Bertrand Couturier veut ajouter quelques propos là-dessus, mais l'idée est que nous votions l'ensemble de ce qui concerne la passerelle.

Bertrand Couturier.

M. Couturier –

Je ne vais pas redire ce qui a été déjà dit par Monsieur le Maire et par Michel Suet. Simplement, cette convention est importante pour pouvoir engager la réalisation des travaux, qui vont avoir un impact dès la fin d'année, puisqu'il y a du stockage de matériaux qui va se faire. Tout cela sera coordonné, évidemment, par la SNCF et la direction Infrastructures, en concertation avec les parties prenantes qui seront directement impactées : les taxis, la gare routière de la Région, la Ville de Nevers pour le parvis, et EFFIA potentiellement sur la zone de stationnements. Tout cela va s'engager progressivement.

Dès cette signature de convention. Il est prévu une réunion publique auprès des citoyens pour présenter le projet, les associer aussi sur certains choix ou arbitrages qui seront nécessaires à prendre en compte aussi. Vers la rue de la Rotonde, il y a certainement aussi une requalification qui sera à envisager, pour anticiper tout cela. La partie implication citoyenne est vraiment essentielle et importante.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

Je vous propose de voter sur cette délibération. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je voulais vous faire remarquer que les travaux accélérés par les Jeux Olympiques, de la ligne 14 parisienne, vont permettre aux Nivernais d'aller à Bercy et de descendre directement à Orly. C'est un vrai plus. Si vous avez besoin de prendre l'avion à Orly, on va pouvoir bénéficier de la ligne 14, ce qui est plus simple et rapide que l'Orlyval. C'est vrai que c'est un point intéressant, et nous le ferons connaître au niveau communication.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES (suite)

2024-125

Convention d'occupation temporaire du domaine public pour le déploiement et l'exploitation économique d'une guinguette en rive droite de la Loire

M. le Maire –

Nous allons aborder, Michel Suet, l'exploitation de la Guinguette, nouvelle mouture, qui est en train de se construire.

M. Suet –

La Ville de Nevers a toujours eu la volonté de mettre en valeur, de renforcer l'attractivité et animer les bords de Loire, notamment en autorisant l'exploitation d'une activité commerciale. Pour cela, la Ville de Nevers a lancé un appel à manifestation d'intérêt dont l'objet est de mettre à disposition d'une tierce personne, *via* une convention d'occupation temporaire du domaine public, un espace situé au niveau du 2 de la route des Saulaies, d'une superficie de 843 m², comme délimité sur le plan joint à ce rapport, afin de proposer une activité type guinguette, animations, avec vente de boissons et restauration.

Nous n'avons reçu qu'une proposition, émanant de la SARL Guinguette on Loire dont le siège social se situe 12 rue des Mourez à Marzy. Cette réponse répond aux objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt. Le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public est fixé à 12 307,80 €, correspondant à une surface de 843 m², avec un tarif unitaire de 14,60 € du m².

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer avec la SARL Guinguette on Loire une convention d'occupation temporaire du domaine public pour le déploiement et l'exploitation d'une activité de loisirs favorisant l'animation sur les bords de Loire dans les conditions fixées par ladite convention. Cette délibération avait reçu un avis favorable en Commission 1.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des interventions ?

Oui, Michel Suet.

M. Suet –

Je voudrais simplement signaler une modification à introduire dans le projet de convention. L'article 12 est modifié, car la rédaction initiale empêchait le propriétaire de la guinguette de se faire livrer. Il était indiqué que la présente convention ne vaut par ailleurs en aucun cas autorisation de circulation ou de stationnement de véhicules dans le cadre de l'activité autorisée. Nous rajoutons quand même une phrase : « Cette interdiction ne concerne pas les horaires de livraison de fournitures, autorisés par arrêté municipal de réglementation permanente de la circulation et du stationnement du 12 avril 2023, soit de 6 h à 11 h ».

M. le Maire –

Je précise que cette guinguette sera ouverte au début de cet été, que les travaux sont terminés, que nous l'avons éloignée le plus possible de tout habitat pour éviter une gêne sonore et une gêne visuelle ; il y aura d'ailleurs un limiteur de décibels, et des contrôles réguliers. C'est un outil indispensable, que nous avons initié au début de notre mandat précédent, pour aussi redonner vie aux bords de Loire, avec encore plus de proximité cette fois.

Je rappelle aussi que nous conservons les sanitaires précédents, puisqu'il y a un manque de sanitaires sur cette partie très fréquentée notamment en période estivale ; plus les nouveaux sanitaires de la guinguette. Nous avons également installé un défibrillateur.

Pour les amateurs de pétanque, je précise que nous n'avons pas empiété sur les terrains de pétanque utilisés. Nous avons refait l'ensemble des terrains, manifestement de façon beaucoup trop grande, puisqu'il y a un juge de paix, c'est l'herbe ; quand on ne joue pas à la pétanque, il y a l'herbe qui pousse. Nous avons donc utilisé les parties enherbées. Je l'ai redit hier à un membre de l'association de pétanque ; tout le monde peut cohabiter. Il est même souhaitable que tout le monde cohabite, d'ailleurs. En réalité, la pétanque garde son emprise, garde même le fond derrière la guinguette ; sauf qu'elle n'y joue pas, c'est en herbe. Je rappelle aussi à ceux qui font quelques reproches à la Ville de ne pas entretenir ses terrains que la convention prévoit la mise à disposition gracieusement auprès du club de pétanque, et que la contrepartie est que le club entretienne. Cela m'apparaît logique. Ce qu'il ne fait pas. Au moins cela nous a permis de voir ce qui était utilisé ou pas. Peut-être que des amateurs de guinguette se mettront à la pétanque, d'ailleurs ; cela leur donnera peut-être l'envie de jouer, et d'augmenter les effectifs. Mais, en tout cas, une vraie question se pose sur la partie arrière, puisque nous avons aussi des demandes de jeux d'enfants ou autres. Ce que l'on garde en pétanque, je n'ai rien contre, si on me justifie que c'est utilisé, sinon on fera d'autres projets, derrière. Donc j'espère que tout le monde s'y sentira bien.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-126

Mise en vente d'une partie de la parcelle CZ086b

Adopté à l'unanimité.

2024-127

Convention Ville de Nevers / Conseil départemental : mise à disposition pour la gestion du centre de santé

M. le Maire –

Je vais vous parler maintenant de la convention entre la Ville de Nevers et le Conseil départemental pour la mise à disposition pour la gestion du centre de santé.

Je rappelle que la Ville de Nevers est propriétaire de la parcelle située 20 rue Albert Camus. La Ville de Nevers, le CCAS, en partenariat avec la Mutualité Française Bourguignonne ont ouvert le centre de santé mutualiste au public en 2018. Cette gestion a changé, d'ailleurs un peu « à l'insu de notre plein gré » ; nous avons été informés un peu au dernier moment que le Conseil départemental reprenait cette gestion. J'ai fini par l'apprendre du Président du Conseil Départemental, mais la Mutualité Française n'avait pas été très loquace à ce sujet.

Le CCAS a dénoncé fin d'année 2023 la convention qui le liait à la Ville de Nevers pour la mise à disposition du bâtiment.

Ce qui est proposé par cette délibération, c'est la mise à disposition du bâtiment par la Ville de Nevers au Conseil départemental, à partir du 1^{er} juillet 2024 pour une durée de 5 ans, à titre gracieux, mais avec quelques contreparties : la prise en charge des fluides, des charges et de tous les abonnements par le Conseil Départemental, et puis aussi qu'il soit figuré, et je le rajoute dans la convention, parce que cela a été oublié, que ce soit considéré comme le centre de santé du Conseil départemental et de la Ville de Nevers, puisque nous sommes largement contributeurs en abandonnant tout loyer. C'est la condition. Je propose de rajouter aussi, comme tout preneur, la taxe foncière ; ce n'est pas marqué, mais il apparaît normal que le Conseil départemental assume les fluides, les charges, la taxe foncière, les abonnements, et l'entretien des espaces verts, à son nom.

Sous réserve de ces modifications, si vous n'avez pas de questions, je vous propose de voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci de votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-128

Déclassement et désaffectation du logement situé 20 rue Albert Camus à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2024-129

Acquisition d'un pavillon 10, allée Régine Pernoud et d'un garage non attenant rue Père de Foucauld à Nevers

M. le Maire –

Ensuite, nous avons à aborder la délibération n°26. Il s'agit de l'acquisition d'un pavillon, 10 allée Régine Pernoud et d'un garage qui n'est pas attenant rue Père de Foucauld à Nevers.

Vous le savez, je vous parle souvent de cessions, et nous en avons voté encore aujourd'hui, pour réduire les charges de la Ville et les mètres carrés inutiles. Nous avons l'opportunité de racheter une maison à proximité de l'école maternelle Rosa Bonheur, devenue maintenant Albert Camus. Elle a une surface de 397 m², et elle possède un garage non attenant au 143 rue du Père de Foucauld. Nous souhaitons acquérir cette maison mitoyenne, qui est juste à l'arrière de l'école Albert Camus maternelle, pour y implanter un espace de restauration. On a pu constater encore récemment que les enfants sont obligés d'aller à l'école élémentaire, ce qui prend du temps, et de respecter des contraintes de sécurité par rapport à de petits enfants.

L'objectif est donc d'avoir un espace restauration propre à l'école maternelle. Cela nous permettra de gagner 400 mètres à l'aller et 400 mètres au retour, et nous ferions un cheminement adapté PMR entre les deux bâtiments, qui sont quasiment continus.

Dans cette vente, il y a aussi un garage, au 143 rue du Père de Foucault.

Nous avons déposé une offre globale avec les frais d'agence inclus de 65 000 €.

Je vous demande par cette délibération d'accepter cette acquisition, dans l'intérêt du développement de l'école.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre cette opportunité ? Des abstentions ? A l'unanimité, nous validons l'achat de cette maison et de ce garage.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-130 Substitution à la vente de la maison du 63 faubourg de la Baratte à Nevers
Adopté à l'unanimité.

URBANISME (suite)

2024-137 Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un terrain (portion de la parcelle cadastrée AH 371) pour un projet d'agriculture urbaine – Projet « Banlay Fertile »
Adopté à l'unanimité

2024-138 Taxe sur la Publicité Exterieur (TPE) : Tarifs 2025
Adopté à l'unanimité

2024-139 Mise en vente d'une parcelle du domaine privé de la Ville de Nevers, Bd Jean Moulin
Adopté à l'unanimité

2024-140 Vente d'une parcelle du domaine privé de la Vile de Nevers au profit d'un tiers Boulevard Jean Moulin à Nevers
Adopté à l'unanimité

2024-141 Mise en vente de la parcelle BC 34 au 155 faubourg du Grand Mouësse à Nevers
Adopté à l'unanimité

2024-142 Vente de la parcelle BC 34 du domaine privé de la Vile de Nevers au profit de la SCI JODAVI
Adopté à l'unanimité

2024-143 Désaffectation et déclassement d'une portion du domaine public communal rue Auguste Mahaut pour intégration dans le domaine privé de la ville
Adopté à l'unanimité

2024-144 Modification du bail emphytéotique administratif pour mise à disposition d'un terrain au profit des Petits Chaperons Rouges
Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT (suite)

2024-145 Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable
Adopté à l'unanimité

ATTRACTIVITE

2024-147 Convention de mise à disposition de matériel (podium mobile) au comité Festibière de Guérigny
Adopté à l'unanimité

2024-148 Convention de partenariat Ville de Nevers / Le Zébullon – Opération Nevers Plage – Activités bar restaurant et programmation de concerts

SECURITE

2024-149 Convention partenariale dans le cadre de l'exécution d'une peine de travail d'intérêt général ou d'un travail non rémunéré Alternative aux poursuites

M. le Maire – Nous allons avancer jusqu'à la délibération n°46, et Corinne Mangel va aborder la convention partenariale dans le cadre de l'exécution d'une peine de travail d'intérêt général ou d'un travail non rémunéré Alternative aux poursuites.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire.

Voici encore une action forte dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance que nous mettons en œuvre.

En effet, nous avons repris contact avec Mme la procureure de la République et la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Nièvre. La Ville de Nevers est donc maintenant sollicitée pour l'accueil de mineurs et de jeunes majeurs au sein des services municipaux ayant accepté d'effectuer un travail d'intérêt général (TIG) en tant que peine principale, peine complémentaire ou peine de remplacement d'une peine d'emprisonnement.

Institué par la loi du 10 juin 1983, et mis en œuvre à compter de 1984, le TIG est une peine alternative à l'incarcération qui consiste en un travail non rémunéré au sein d'une association, d'une collectivité publique, en l'occurrence pour nous une commune, voire également d'un établissement public (hôpital, établissement scolaire...) ou d'une personne morale de droit privé, chargée d'une mission de service public.

Le travail d'intérêt général doit être effectué dans un délai de 18 mois à compter de la décision du juge d'application des peines.

Le TIG consiste en un travail non rémunéré permettant aux acteurs d'incivilités et d'actes de petite délinquance de prendre conscience des erreurs commises, en les responsabilisant sur un certain nombre de tâches, tout en offrant de réelles perspectives de réinsertion.

Je rappelle que le TIG peut consister en des travaux d'amélioration de l'environnement naturel, (jardinage...), des travaux de réparation de dégâts liés au vandalisme (peinture, vitrage...), ou à des travaux d'entretien du patrimoine.

Il contribue à assurer la visibilité et la mise en œuvre d'une sanction au profit de la collectivité et renforce le partenariat justice / collectivité territoriale.

Aussi, Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi de programmation et de réforme pour la justice du 23 mars 2019,

Vu la loi de confiance en l'institution judiciaire du 22 décembre 2021,
Vu la loi du 20 novembre 2023 modifiant l'article 131-8 du Code pénal,
Vu les articles 131-3, 131-22, R 131-12 du code pénal
Vu la circulaire du 19 mai 2011 relative au travail d'intérêt général,

Le Conseil municipal propose :

- D'approuver les termes de la convention partenariale entre la ville de Nevers et le Service Pénitentiaire et de Probation de la Nièvre (SPIP),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention en annexe à la présente délibération et tous les formulaires qui en découleront.

M. le Maire – Merci, Madame l'adjointe.

Y a-t-il des demandes ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – J'avais juste deux questions.

Jusque-là, nous n'avions pas de convention. En tout cas, je n'ai pas retrouvé l'historique de la convention. Jusque-là nous n'avions pas de convention ? Nous n'avions pas de TIG, j'imagine ?

Par ailleurs, dans la convention, il est indiqué que la convention sera renouvelée après chaque élection municipale. Je me demandais si c'était une obligation prévue par la loi, et pourquoi on avait précisé cela.

Mme Mangel – Je pense que c'est une volonté politique.

Effectivement, avant, il n'y avait pas de convention. Je peux vous annoncer que cette convention va être signée lundi 1^{er} juillet à 11 h 00 en salle des élus en présence de Mme la Procureure et de Mme Gvresiak, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation.

M. le Maire – Je voulais ajouter, sur les peines alternatives à l'incarcération, que je connais bien par mon métier, et aussi par mon ancienne présidence de l'ANAR, que le TIG est intéressant notamment en considérant que c'est une peine aussi de réparation, qu'elle ne peut être prononcée que si la personne l'accepte. Par contre, il revient aussi au Parquet de la proposer, même si le juge peut en disposer. C'est une peine qui peut être prononcée directement, et proposée à la personne condamnée. Nous misons là-dessus pour que, peut-être, sur certains aspects délinquants – puisque cela ne peut pas être proposé pour toutes les infractions ni des quantum de peine élevés –, en tout cas pour de plus petites infractions cela puisse constituer aussi une meilleure compréhension des dégâts, par exemple, qui auront été causés à des biens publics.

Ça me semble donc intéressant, y compris pour des plus jeunes ou pour des moins jeunes.

Je rappelle aussi que, dans le cadre des pouvoirs du maire, on peut prononcer des rappels à l'ordre, ce que j'ai fait parfois, mais, à mon avis, de façon insuffisante ; ce n'est pas que je suis demandeur, mais je trouve que c'est intéressant, parce que ça évite soit du classement sans suite parce que les tribunaux pour enfants sont engorgés, soit des faits qui ne méritent pas forcément une condamnation pénale à un jeune, mais permettent au moins de mieux comprendre. Parfois, en effet, nous avons eu des résultats, avec des jeunes qui se sont inscrits dans des dispositifs positifs, après.

L'idée est donc de contribuer à l'œuvre de justice ; nous n'allons pas remplacer la justice. Mais, pour qu'il y ait des TIG, il faut que des structures acceptent de prendre des personnes en

TIG et que celles-ci effectuent un travail qui n'est pas rémunéré. En fait, c'est une mise en forme officielle de la possibilité d'accueillir des personnes condamnées à des peines de travail d'intérêt général, qui l'acceptent ; sinon, en général, c'est la maison d'arrêt.

Nous votons sur la mise en place de ce dispositif. Qui n'est pas d'accord ? Qui s'abstient ?
Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

RELATION CITOYENNE

2024-150

Mise en place du dispositif permis de louer

M. le Maire – Amandine Boujlilat vous nous présenter le dispositif permis de louer. Nous nous sommes inspirés d'un certain nombre d'expériences, avec l'objectif d'améliorer les situations d'habitat indigne.

Mme Boujlilat – Merci.

Je vais en effet vous décrire un peu ce que nous souhaitons mettre en place, et la manière dont nous souhaitons mettre en place ce dispositif du permis de louer.

Nous avons conduit, à l'Agglomération, en 2015, une première OPAH RU, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain pour intervenir sur l'habitat privé, et notamment sur le centre-ville de Nevers. Une OPAH RU a pour vocation de résoudre, en priorité, les situations urbaines et sociales les plus difficiles, les problèmes liés à l'habitat insalubre, et concernant aussi la question des logements vacants.

Si la collectivité se montre très volontaire sur le sujet, cela permet de bénéficier d'aides majorées de l'État. Nous avons réalisé un bilan de cette OPAH-RU, qui s'est achevée au 31 décembre 2022. Il en est ressorti que, sur le centre-ville de Nevers, nous avons 28 % des logements dans le périmètre identifié qui étaient vacants. C'est un taux qui reste élevé, et qui correspond à peu près à 1 500 logements. Parmi eux, de nombreux logements, inoccupés depuis plusieurs années, sont dégradés, voire très dégradés. Par ailleurs, l'analyse des données sur le parc privé potentiellement indigne (PPPI) fait ressortir 281 logements privés occupés concernés par cette indignité potentielle, correspondant à 442 occupants.

Vous l'avez compris, la question se pose tant finalement sur le parc vacant que sur le parc occupé.

A la suite de ce bilan, nous avons décidé de reconduire une nouvelle OPAH-RU, sur 2023-2028, pour continuer d'agir, car le bilan fait ressortir des chiffres qui sont toujours importants, et il nous paraissait indispensable de poursuivre les efforts qui avaient été engagés sur le premier dispositif.

Au moment de ce bilan et de l'étude opérationnelle qui nous conduisait à aller sur une nouvelle OPAH, un levier ayant été identifié portait sur le dispositif du permis de louer ; nous l'avons identifié dès le bilan de la première OPAH.

Le permis de louer a vocation à diagnostiquer et à contrôler les logements qui sont mis en location. Je précise bien : on ne parle que des nouveaux baux, on ne parle pas des logements qui ont déjà des locataires.

Un permis de louer répond à un double objectif :

- permettre une hausse de la qualité des logements sur le parc privé,

- lutter contre le mal-logement.

Il cible les logements qui sont loués au titre de la résidence principale à chaque nouvelle mise en location.

Plusieurs procédures sont possibles, et nous avons travaillé toutes les hypothèses.

On a une procédure de déclaration qui se fait auprès de la collectivité dans les quinze jours suivant la mise en location d'un logement. Quand on est sur un processus déclaratif, on est plutôt sur un enjeu d'observatoire ; on essaie de comprendre les mécanismes qui sont liés à un secteur en particulier, et cela nous permet de recenser les éléments.

On a aussi la procédure d'autorisation, plus coercitive, car elle oblige le propriétaire bailleur à demander en amont à la collectivité une autorisation de mettre son bien en location. On est vraiment sur une démarche différente, plus coercitive. Là, on a un diagnostic de décence qui est réalisé au cours d'une visite du logement par un agent de la Ville, mandaté pour cette mission. A la suite de ce diagnostic, la collectivité, en l'occurrence la Ville, peut autoriser la location du logement, avec ou sans réserve, ou bien exprimer un refus motivé de la mise en location.

Ce refus, comme l'autorisation avec réserve, doit être accompagné d'une prescription de travaux permettant de mettre aux normes de décence le logement, de manière à ce que le logement puisse être mis en location.

Nous avons, sur la procédure de déclaration, identifié le secteur de la rue de Nièvre et la partie basse de la rue François Mitterrand. On est là sur un processus déclaratif.

Sur la procédure d'autorisation, nous avons identifié le secteur de la rue de la Barre / Saint-Etienne, et Saint-Genest, car nous sommes préoccupés par rapport à l'état du parc privé sur ces secteurs. Nous entamons donc deux démarches parallèles, qui ne sont pas tout à fait les mêmes en fonction de la gravité des situations. Il nous paraît important d'être plus coercitifs sur les secteurs Barre et Saint-Genest.

En termes de démarche, la déclaration comme la demande d'autorisation se font auprès de la collectivité par l'intermédiaire de formulaires CERFA prévus à cet effet. En retour, la collectivité a l'obligation de produire un récépissé qui est envoyé au bailleur. Je rappelle que c'est l'EPCI qui est compétent en matière d'habitat. L'Agglomération a donc travaillé sur la mise en place d'un permis de louer. Nous avons d'ailleurs délibéré en ce sens déjà à l'Agglomération, et c'est elle ensuite qui délègue auprès des communes qui sont volontaires la mise en œuvre.

La Ville de Nevers est très intéressée par cette démarche, et elle s'est portée volontaire pour mener la partie opérative du dispositif sur son territoire. Le service communal Hygiène et Sécurité assurera le traitement administratif, la visite et le diagnostic des logements et la diffusion de l'information et de la décision aux propriétaires.

Nous proposons de mettre ce dispositif en place à partir du 1^{er} janvier 2025. En effet, cela ne peut pas être mis en place dès maintenant, car cela demande un travail à mener en lien avec l'Agglomération, qui reste sur un rôle de coordination. Cela a déjà été bien entamé en amont. Les six mois sont nécessaires aussi parce que nous allons affiner le mode opératoire, recruter une personne dédiée, ce qui est programmé pour le 1^{er} octobre 2024, et il faut faire de l'information et de la diffusion d'informations auprès des propriétaires, des gestionnaires d'immeubles, voire des locataires, et puis des partenaires du secteur de l'habitat, pour que la diffusion soit efficace, avec un plan de communication permettant de bien faire comprendre le processus.

Ce permis de louer s'inscrit dans l'accompagnement des propriétaires, qui jouent le jeu, qui ont des biens en location, et pour qui il n'y a pas de difficultés. Auquel cas, c'est intéressant, parce que c'est un accompagnement gratuit de services compétents en direction des propriétaires bailleurs qui font les choses correctement, et heureusement il y en a ; c'est une majorité.

Par contre, en direction des propriétaires qui jouent beaucoup moins le jeu, pour certains, et qui encaissent parfois des loyers et qui proposent des logements qui sont indécents, et il y en a sur les secteurs que j'ai cités précédemment, on est là plutôt sur quelque chose qui permet de lutter aussi contre un phénomène de marchand de sommeil, qu'on peut observer sur certains secteurs du centre-ville de Nevers.

Voilà, Monsieur le Maire, j'ai tout indiqué, je crois, sur le permis de louer.

M. le Maire –

Merci, Madame l'adjointe. Parfait. Nous ne sommes pas dans les villes que l'on peut qualifier de pires sur la question, mais il y a quand même des secteurs aujourd'hui qui posent question, sur la sécurité même des occupants qui sont dedans, au-delà même de l'indignité ou de l'insalubrité. C'est aussi une façon, j'espère, plus efficace d'agir. En tout cas, les communes qui l'ont mis en place depuis un moment trouvent que c'est plutôt positif. Cela va aussi nous empêcher de nous retrouver, par exemple, avec des problématiques du type « ilot du fer », parce qu'il a été trop attendu pour s'occuper de ce dossier, qui va coûter à la Ville, alors qu'il faut vraiment que chacun assume ses responsabilités. Quand on achète, on entretient aussi.

Cette situation est identique à celle rencontrée par certains commerces. Les commerces vides, ce ne sont pas des commerces qui n'ont pas de preneurs. J'ai discuté encore avec une grande enseigne qui va s'installer à Nevers, et nous allons les accompagner. Mais tous les commerces fermés, ce ne sont pas des vacances, contrairement à ce que certaines mauvaises langues peuvent dire, ce sont des commerces in-louables, parce que les planchers s'effondrent, parce que les prix sont des prix parisiens. Depuis le mois de novembre, j'ai convoqué l'ensemble des bailleurs concernés, qu'ils soient de Paris, ou locaux, pour les inviter à traiter le problème. On crée ainsi une impression de fausse vacance. C'est pareil pour les logements ; il y a beaucoup plus de logements qui pourraient être mis à disposition en centre-ville, et qui pourraient réhabiliter la ville, s'ils étaient des logements habitables.

Je vous invite à voter pour cet outil supplémentaire. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-151

Mise à disposition des locaux de la Ville de Nevers à Nevers Agglomération pour le restaurant universitaire

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE

2024-152

Réactualisation du tarif de la participation aux frais de scolarité des enfants résidant dans une commune extérieure scolarisés dans une école publique de Nevers

Adopté à l'unanimité.

2024-153

Mise à jour du règlement des structures et établissements d'accueil de la petite enfance

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Iris Gallois va évoquer la délibération n°51 pour le transfert de la classe à horaire aménagé musique (CHAM) de l'école de la Barre Manutention à l'école Georges Guynemer à la rentrée prochaine.

Mme Gallois – Merci, Monsieur le Maire.

Le dispositif CHAM a été initié conjointement, à la rentrée 2019-2020, par la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale (DSDEN) et la Ville de Nevers. Son implantation au sein de l'école de la Barre Manutention répondait alors à une logique de proximité avec le conservatoire municipal de musique et a permis de développer un CM1, puis un CM2 CHAM l'année suivante.

Cette dynamique a conduit à la création d'une 6^{ème} CHAM en 2021 au collège Adam Billaut situé en REP (Réseau d'Éducation Prioritaire), puis au développement du cursus sur l'ensemble du cycle, finalisé par l'ouverture d'une classe de 3^{ème} CHAM à la rentrée 2024.

L'action bénéficie depuis le départ du soutien de la Cité Éducative de Nevers. Les partenaires de la Cité Éducative (Préfecture, Ville de Nevers et la DSDEN) ont validé en 2023 la perspective de transfert des deux classes élémentaires CHAM en REP afin de favoriser une mixité renforcée des publics issus de tous les secteurs scolaires.

Cette proposition s'inscrit dans l'esprit de la circulaire du 2 août 2002 du ministère de l'Éducation nationale qui précise que « les zones d'éducation prioritaire doivent accueillir de telles classes aussi souvent que possible » et de la convention signée le 19 avril 2022 entre la Ville de Nevers et la DSDEN qui souligne que « L'objectif est de favoriser la mixité scolaire en permettant notamment aux élèves de réseaux d'éducation prioritaire d'intégrer ces classes ».

Le dispositif offre également une perspective de coordination intéressante avec celui de « l'Orchestre à l'école » dans les écoles en REP.

Le Conseil municipal, par délibération du 4 avril 2023, a autorisé le transfert de la première classe CHAM (CM1) de l'école de la Barre Manutention vers l'école Georges Guynemer à la rentrée 2023-2024.

Conformément à la loi, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la seconde classe CHAM (CM2) pour la rentrée scolaire 2024/2025. C'est l'objet de cette délibération.

M. le Maire – Merci.

Y a-t-il des interventions ?

Effectivement, c'est une modification de l'école support, pour intégrer un quartier prioritaire.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Unanimité.

Je rappelle que la suite, c'est le collège Adam Billaut, désormais.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-155

Une équipe citoyenne au service des personnes isolées – été 2024
Adopté à l'unanimité.

2024-156

Prix Pierre Bérégovoy 2024
Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2024-157

Saison culturelle – Tarification 2024-2025

M. le Maire –

Nous passons maintenant à la partie Culture, avec François Hervet, pour la saison culturelle et la tarification 2024-2025.

Mme Hervet -

Bonsoir à toutes et à tous.

Considérant la volonté municipale de faire rayonner le spectacle vivant sur l'ensemble du territoire,

Considérant la gestion de la billetterie au titre de la saison culturelle 2024-2025 pour les spectacles présentés au théâtre municipal,

Considérant la privatisation du théâtre municipal de Nevers aux organismes à but lucratif ou non lucratif,

Je vous propose de fixer les tarifs de la saison 2024-2025 au théâtre municipal de Nevers, tel que vous les voyez inscrits à l'écran.

J'indique que ces tarifs n'ont pas changé ; nous avons seulement un nouveau tarif, le tarif spectacles jeune public, qui est un tarif à 10 €, unique, et réduit pour les tarifs. J'ai regardé les tarifs pratiqués par les villes de Moulins et de Bourges ; ce tarif n'existant pas, nous l'avons ajouté. Quand les parents accompagnent les enfants, ils bénéficieront ainsi d'un tarif réduit.

En ce qui concerne les tarifications billetterie Stéphane Hessel, je vous laisse en prendre connaissance. Ce sont exactement les mêmes que ceux fixés pour l'an passé.

Quant à la privatisation du théâtre municipal, nous avons une facturation supplémentaire, celle de la mise à disposition en sus du forfait privatisation du théâtre, parce que nous avons de plus en plus de privatisations de ce théâtre, mais nous sommes obligés de mettre à disposition un agent de sécurité, qui est obligatoire, un agent SSIAP, donc un personnel technique nécessaire selon la prestation, du matériel supplémentaire, et il est donc facturé un taux de privatisation qui nous permet de ne pas avoir de problèmes. Nous nous sommes rendu compte qu'en privatisant de cette façon, nous avons fait un bénéfice de 81 000 €, car nous avons à peu près deux ou trois privatisations par semaine. Cela a donc un coût, et il faut effectivement que nous payions les personnels qui travaillent pour ce théâtre.

Je vous propose, après avoir pris connaissance de tous ces tarifs, d'adopter les tarifs tels que présentés pour la saison 2024-2025.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des interventions ?

Merci d'avoir mis en valeur notre théâtre, le respect des tarifs.

Je voulais ajouter que nous allons présenter dans quelques jours par vidéo la saison culturelle de l'été, et que la présentation de la saison culturelle ensuite aura lieu le 7 septembre à 19 h 30.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-158 **Modification de la délibération n°2024 DLB085 du 9 avril 2024 relative au prêt d'œuvres**
Adopté à l'unanimité.

2024-159 **Délibération cadre des prêts de matériel technique – Approbation d'une convention type**
Adopté à l'unanimité.

2024-160 **Festival d'été 2024 – Partenariats pour l'organisation du Festival d'été du 11 au 13 juillet 2024**

M. le Maire – Françoise Hervet va enchaîner pour parler du Festival d'été 2024 et des partenariats pour l'organiser, du 11 au 13 juillet.

Mme Hervet – La Ville de Nevers organise son troisième Festival d'été du 11 au 13 juillet 2024, intitulé « Garden Party » proposant à un large public trois journées festives en plein air.

Soucieuse de poursuivre sa politique partenariale avec différents acteurs culturels, la Ville de Nevers propose plusieurs partenariats pour la mise en place du festival avec La Maison, D'Jazz et Les Zaccros.

Aussi, je vous propose de valider ces partenariats dans le cadre du Festival d'été 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les trois conventions définissant les conditions de chaque partenariat.

J'aimerais ajouter quelques remarques. J'ai demandé, d'ailleurs, qu'on vous fasse passer les affiches pour que vous voyiez les événements que nous allons avoir au début de l'été.

Le musée va ouvrir une nouvelle exposition du 5 juillet au 6 octobre, qui sera plutôt réservée aux touristes et aux familles. Nous nous sommes inspirés de Jules Verne, en suivant le parcours de Charles Hector et Honoré Jacquinot. Vous découvrirez l'histoire d'un des derniers grands voyages d'exploration du XIX^{ème} siècle, qui les mena autour du monde, en Océanie comme en Antarctique. C'est gratuit pour les personnes qui iront voir cette exposition.

Nous avons également « Garden Party », ce festival qui est concerné par la délibération, avec beaucoup de prestations, puisque cela comprend de la musique, des animations proposées aux enfants, des contes autour du monde, de la sculpture de ballons, des ateliers coiffure, des spectacles Petit Poucet, pour les enfants, mais aussi une projection de *Roméo et Juliette*, un opéra sur le parvis de La Maison. Il y aura également deux autres temps forts dans ce festival, puisque vous aurez le deuxième soir de la musique électronique, et le troisième soir un concert de Jazz et de Soul. J'espère que nous aurons beaucoup de monde.

Je vais continuer en faisant un peu de publicité sur toutes les actions culturelles que nous mettons en place.

On peut citer l'opération « La Médiathèque met les voiles », du 16 juillet au 24 août. Du mardi au samedi, de 11 h à 18 h, les personnes qui vont fréquenter la médiathèque vont avoir la possibilité d'avoir un marché de bouquinistes, un éveil au cirque, des apéros littéraires les mercredis. Elle fera une animation à la capitainerie. Je pense que ce sera un moment sympathique pour toutes les personnes qui viendront lire sur un transat au bord de l'eau.

Je pourrais encore vous parler longtemps de la culture, mais je vais m'arrêter là. Nous avons choisi les trois moments phare du début de ce mois de juillet, mais je peux encore vous en parler...

M. le Maire –

Nous n'en doutons pas, mais il y a d'autres sujets Culture encore.

Je voulais aussi féliciter le service Communication pour la création de ces affiches, à la fois innovantes, différentes, et de belle facture, comme on dit. Merci à eux. Profitez bien de Nevers cet été.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-161

Partenariat de la Ville avec Leaber Tea dans le cadre du festival d'été en juillet 2024

Adopté à l'unanimité.

2024-162

Partenariats entre la Ville de Nevers et différents comités des œuvres sociales, amicales et associations de personnel dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025

Adopté à l'unanimité.

2024-163

Partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain : Exposition « Botaniques, encloses, histoires » du 7 septembre au 11 novembre 2024

M. le Maire –

Rabah Babouri, pour sa première présentation, va aborder en délibération 60, le partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain pour une exposition qui s'appelle « Botaniques, encloses, histoires », du 7 septembre au 11 novembre de cette année.

M. Babouri –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Dans le cadre du partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain, une exposition va avoir lieu du 2 septembre au 11 novembre, au jardin du musée. Cette exposition sera réalisée par la venue d'une artiste née à Los Angeles, et qui vit et travaille à Mexico ; c'est Grace Gloria Denis. Cette exposition sera intitulée « Botaniques, encloses, histoires ». Cette exposition est une mise en lumière de l'histoire des jardins de l'ancienne abbaye Notre-Dame, la valeur du jardin comme enclos végétal conçu et entretenu par l'homme pour ses visiteurs.

Aussi, je vous propose de bien vouloir approuver ce partenariat et autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention bipartite en définissant les conditions.

M. le Maire –

Merci bien. Outre le nom de cette artiste qui est effectivement très intéressant, je vous invite à aller voir l'exposition.

M. Babouri –

Il y aura une série de textes, poésies et éléments de sciences, en lien avec les végétaux. Elle va réaliser un atelier pour enfants le 10 septembre. Elle mettra en place une exposition de panneaux, produits, dessins, images, sur les plantations existantes.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Oppositions : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-164

Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Amicale des Pompiers de Nevers dans le cadre de l'exposition « Soldats du Feu ! Histoire de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Nevers » du 20 septembre au 30 novembre 2024

M. le Maire –

Richard Bartolo va intervenir aussi, pour sa première délibération, la 61, pour annoncer le partenariat entre la Ville de Nevers et l'Amicale des Pompiers de Nevers, sur l'exposition « Les soldats du feu ! Histoire de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Nevers », du 20 septembre au 30 novembre 2024. Monsieur Bartolo, vous avez la parole.

M. Bartolo –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, et bonsoir en particulier à nos fidèles amis internautes qui nous suivent sur facebook.

La Ville de Nevers souhaite, en partenariat avec l'Amicale de Pompiers de Nevers, proposer une exposition sur l'histoire et l'évolution des « soldats du feu » du XVII^{ème} siècle à nos jours, à la médiathèque Jean Jaurès.

A partir des collections de la médiathèque et de documents prêtés à l'Amicale des Pompiers, une exposition intitulée « Soldats du Feu ! Histoire de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Nevers » et relatant l'histoire des pompiers de Nevers, sera présentée du 20 septembre au 30 novembre 2024.

Des visites guidées, ateliers et conférences animés par les pompiers seront proposés au public en complément de l'exposition.

Le partenariat entre la Ville de Nevers et l'Amicale des Pompiers de Nevers aura une valeur citoyenne, rappelant à la population la modernisation et les traditions perpétuant les valeurs de cette corporation.

Aussi je vous propose de valider ce partenariat du 1^{er} juillet au 20 décembre 2024 pour la préparation et la mise en place de l'exposition, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui en définit les conditions.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions sur ce partenariat ?

Je voulais en profiter pour remercier les sapeurs-pompiers pour le concert qu'ils vont à nouveau donner le soir du 14 juillet. D'une façon plus générale, car j'entendais encore les pompiers qui s'étaient fait agresser en Nouvelle-Calédonie, en transportant, d'ailleurs, une personne décédée, je voulais les remercier, car ils sont au quotidien sur tous les territoires, dont le nôtre ; quand les pompiers arrivent, c'est un peu Zorro qui arrive aussi. Merci à eux.

Nous votons sur la délibération n°61.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Oppositions : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-165 Partenariat entre la Ville de Nevers, la Maison et le Théâtre du temps pluriel – Année scolaire 2024-2025

Adopté à l'unanimité.

2024-166 Partenariat entre la Ville de Nevers et l'association « De Cartes et de Dés » pour le festival Légendes de Nevers le 28 septembre 2024

M. le Maire – Nous allons enchaîner, avec Richard Bartolo à nouveau, sur la délibération n°63, et le partenariat avec l'association « De Cartes et de Dés » pour le festival Légendes de Nevers le 28 septembre.

M. Bartolo – L'association neversoise « De Cartes et de Dés » organise son premier festival « Légendes de Nevers » le 28 septembre 2024 à Nevers. Cette journée ludique et culturelle mêlera jeux et mise en valeur du patrimoine historique de la cité ducale.

Dans le cadre de sa politique visant à valoriser son patrimoine historique, la Ville de Nevers soutient l'association et la première édition de son festival.

L'association propose des animations pour tous les publics et des spectacles gratuits en contrepartie de la collaboration des services culturels de la Ville de Nevers et de mises à disposition de matériel et d'espaces municipaux.

Je vous propose donc de valider le partenariat avec l'association « De Cartes et de Dés » dans le cadre du festival « Légendes de Nevers » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention bipartite qui en définit les modalités.

M. le Maire – Merci.

Avez-vous des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoption à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

SPORT ET BIEN ETRE

2024-167 Tournoi international de football à Lourdes – Attribution d'une subvention exceptionnelle au FC Nevers

Adopté à l'unanimité.

2024-168 Convention de partenariat avec l'association Triathlon Nevers / Magny-Cours 2024 – Attribution d'une subvention

Adopté à l'unanimité.

2024-169 Convention de partenariat Masters séniors / Ville de Nevers

Adopté à l'unanimité.

2024-170

Prix du Conseil municipal de Nevers – Course souvenir Jean-Luc Vernisse – Attribution d'une subvention JGSN

Adopté à l'unanimité.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES (suite)

2024-171

Conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur une partie des toitures des bâtiments des gymnases Faidherbe et Jacky Terreau à Nevers

M. le Maire –

Il nous reste une dernière délibération, Monsieur Devoise, sur la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur une partie des toitures des bâtiments des gymnases Faidherbe et Jacky Terreau.

M. Devoise –

Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, j'indique que cette délibération n'est pas passée en commission, car nous n'avons pas eu le temps de la présenter aux dernières commissions, dès lors que nous avons encore eu des échanges la semaine dernière avec Réservoir Sun. C'est la raison pour laquelle elle n'a pas été présentée lors de la dernière commission. Je vous prie de m'en excuser.

Dans le cadre des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été organisé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Nevers.

Une convention de coopération entre Nevers Agglomération et la commune de Nevers a été signée pour l'organisation de cet AMI par l'Agglomération de Nevers en incluant un certain nombre de sites appartenant à la Ville de Nevers.

Au terme de cet AMI, Réservoir Sun a été retenu comme lauréat pour constituer une société dédiée à la réalisation de ces projets photovoltaïques.

Nevers Agglomération prendra des participations à hauteur de 45 % du capital social. C'est cette société qui sera la bénéficiaire du titre foncier délivré en vertu de l'appel à manifestation d'intérêt.

Cette société aura la responsabilité du développement, de la construction, de l'exploitation puis du démantèlement des projets qui lui sont attribués dans le cadre de la convention d'occupation à conclure.

Cette convention sera d'une durée de 30 ans :

Pour le Gymnase Faidherbe situé 6 rue des Docks à Nevers, cadastré CS23 : le loyer est fixé à 1 200 € par an,

- Pour le Gymnase Jacky Terreau situé rue de la Raie à Nevers, cadastré CY03 : le loyer est fixé à 1 410 € par an.

Vu la délibération adoptée au Conseil municipal du 12 avril 2022, relative à l'adoption d'une convention de coopération entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération et l'organisation d'un appel à manifestation d'intérêt pour le développement de projet photovoltaïque ;

Vu la délibération de l'Agglomération adoptée au Conseil Communautaire du 24 septembre 2022 actant le choix de Réservoir Sun comme lauréat de l'appel à projet ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.2122-1-1 ;

Considérant l'importance pour la Ville de Nevers de développer une production d'énergie renouvelable décentralisée au profit du territoire ;

Considérant la sélection à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de Réservoir Sun comme lauréat, pour investir sur ces toitures :

Considérant que la société Réservoir Sun a constitué une société de projet dédiée pour les besoins du projet à savoir la société RS SPVA36B1 (dont il est prévu que la dénomination évolue vers Nevers Agglo Sun Energie) dans laquelle la société Réservoir Sun est l'associé unique,

Considérant la nécessité de conclure entre la Ville de Nevers et la société RS SPVA36B1 605 (prochainement dénommée Nevers Agglomération Sun Energie) des promesses de convention d'occupation temporaire d'une durée de 1 an afin de permettre la finalisation des études et demandes d'autorisation pour concevoir, réaliser et exploiter des centrales photovoltaïques sur des bâtiments propriété de la Ville de Nevers.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accepter les promesses de conventions d'occupation temporaires du domaine public ci-jointes pour l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur une partie des toitures du gymnase Faidherbe, situé rue des Docks à Nevers (cadastré CS 23), et du gymnase Jacky Terreau, rue de la Raie à Nevers (cadastré CY03).

La durée de ces promesses est de 1 an. Toutefois, il est possible de les prolonger jusqu'à une durée de 24 mois.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin à signer ces conventions et tous actes s'y rapportant,

- D'accepter que le bénéficiaire s'acquitte d'une redevance annuelle pour l'occupation des toitures : de 1 200 € pour le gymnase Faidherbe, et de 1 410 € pour le gymnase Jacky Terreau, et cela pour une année.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Il faut que l'on accélère, Ville et Agglomération, en termes d'équipements publics pour accueillir des installations de production d'énergies renouvelables et notamment photovoltaïques, quant au centre exposition aussi. Le marché est en cours d'attribution à l'hôpital aussi pour la couverture d'une partie du parking, sans sacrifier trop de places. Nous avons un projet, quand nous aurons des budgets, mais, pour l'instant, c'est les urgences, la priorité, qui sont rentrées aussi dans le PACT avec le Premier ministre. Nous aurons à terme un nouveau parking que je souhaiterais faire derrière l'hôpital, puisque nous avons racheté 10 hectares. C'est vraiment utile. Je pense qu'un hôtel aussi serait intéressant, pour les familles qui viennent voir les patients. Il y a donc des perspectives, mais il faut aussi les budgets.

Vous avez vu, en tout cas, que la crèche est commencée, vers cet hôpital. Quand nous le pourrons, nous essaierons d'accroître le photovoltaïque, y compris en associant des possibilités pour les citoyens d'investir, et de s'y retrouver aussi, avec de la consommation et des recettes.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

QUESTION ORALE

M. le Maire – Il nous reste à examiner une question orale que vous aviez posée, et je ferai à la fin du Conseil une annonce.

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – C'était une question par rapport au feu d'artifice. Savez-vous où il sera précisément tiré le 14 juillet ? Vous nous avez, en effet, confirmé qu'il y aura un feu d'artifice.

Cela fait plusieurs années que les spécialistes regrettent qu'il soit tiré si près de l'île aux sternes. Lors du Conseil municipal du mois de juin de l'année dernière, nous avions souhaité qu'il soit réfléchi à un autre lieu de tir. Vous nous aviez répondu que vous réfléchissiez à d'autres sites.

Je voudrais donc savoir si d'autres sites avaient été envisagés, et les raisons pour lesquelles ils auraient été abandonnés.

M. le Maire – Le feu d'artifice est un sujet festif et agréable. En 2014, il était encore tiré sur le site de l'espace Mendès France, et c'était à peu près 15 000 personnes. Quand nous l'avons mis sur la Loire, en accord avec l'ensemble des services de l'État, vous vous doutez bien, nous sommes passés à 30 000 personnes, et aujourd'hui à pas moins de 40 000.

C'est un vrai succès. C'est quelque chose qui est apprécié. C'est quelque chose que nous faisons à budget constant, de l'ordre de 30 000 €, plus les à-côtés, ce qui fait plus de 35 000 €, mais nous n'avons jamais augmenté, malgré, je pense, la qualité ; c'est ce qu'on nous dit.

J'entends. Mais je voulais rappeler aux anciens Neversois, et aux plus jeunes qui ne le savent pas, que ce feu d'artifice a été des années tirées entre les deux ponts sur la Loire, et que c'était le lieu de prédilection pour les amateurs de ce feu. Nous avons décidé, et c'était dans notre engagement municipal, de le remettre sur la Loire, ce qui n'est pas simple, puisqu'il nous faut l'accord de l'État. Ce n'était donc pas qu'une vue de l'esprit de l'équipe municipale.

C'est vrai qu'il y a ce classement en zone préservée Natura 2000 de l'île aux sternes.

Nous avons un temps utilisé des barges en amont. Ces barges coûtent très cher, et finalement ne règlent pas le problème, parce qu'elles créent les mêmes tirs à très peu de distance des oiseaux. Nous avons décidé de tester sur le pont de Loire, et il est vrai que cela a un succès phénoménal. La première année sur le pont, en 2022, nous avons tiré le feu un peu des deux côtés en aval aussi, ce qui est une erreur, et nous l'avons corrigée l'année suivante. En 2022, c'est là où il y a eu le plus de couples de sternes qui sont restés, aussi ; c'est le paradoxe.

Nous veillons à préserver la nature tout en contentant les habitants et les touristes qui nous visitent et qui sont très nombreux au mois de juillet.

Nous avons, sur proposition, étudié d'autres sites.

Le port de la Jonction. Très compliqué d'évacuer les bateaux. On aurait pu se dire qu'on le fait des deux côtés, Loire, canal. Ce n'était pas simple.

Le fameux Géant. Je n'ai jamais bien compris où il était exactement. Mais il n'y aurait plus de reflets sur la Loire. Or, c'est ce qui fait tout le charme également.

S'ajoute à cela, malheureusement, et vous le savez, le risque Attentats très élevé, qui nous oblige à sécuriser le site, ce qui est assez facile, avec le pont de Loire. Evidemment, il y a des gens aussi sur le côté.

En termes de faisabilité, de coûts, de contraintes de sécurité, que malheureusement notre pays connaît, comme beaucoup d'autres pays, accentuées par les Jeux olympiques, nous avons fait le constat qu'il était impossible de le tirer ailleurs.

Par contre, nous prenons toutes les précautions pour le remettre sur le pont, en évitant tout tir en direction de l'aval, toutes retombées lumineuses en direction de l'aval.

Avec Jean-Luc Dechauffour, qui était en charge de cela, et maintenant Claude Loron, nous avons participé ce matin à une réunion, après de nombreuses rencontres techniques avec les associations de préservation de l'environnement, l'Office Français de la Biodiversité, Natura 2000, Nièvre Environnement, la DDT, Nièvre Nature, etc. et nous étions encore plus nombreux ce matin. Une autre réunion s'est tenue en présence du préfet et de la Procureure de la République, puisqu'il y avait des menaces de juridicialisation.

Chacun a pu s'exprimer, avec des choses que j'ai entendues assez intéressantes. Il a été pris acte des efforts que nous faisons, puisque nous avons réduit aussi la durée de ce feu d'un certain nombre de minutes. Nous avons évoqué des pistes, comme des drones ; mais, les drones, c'est six fois plus cher aujourd'hui. Et puis il faut aussi travailler la dynamique. Ceux qui étaient aux 120 ans de l'USON ont pu voir que c'était assez lent. Il y a différentes pistes pour l'avenir qui pourraient se faire jour.

Aujourd'hui, on est dans une situation favorable à ce qu'on puisse tirer ce feu d'artifice, puisqu'il a plu énormément, que l'île a été très souvent inondée ; qu'il n'est pas impossible qu'avant le 14 juillet il y ait des lâchers d'eau des deux barrages en amont, qui sature, et qu'il va falloir libérer, malheureusement pour les oiseaux. De ce fait, la nidification est d'une durée de 21 à 25 jours. Nous sommes le 25 juin. Nous sommes postérieurement au 14 juillet, pour peu qu'il y ait des œufs qui soient faits aujourd'hui. Le risque principal, que je peux entendre, c'est notamment les oisillons qui ne peuvent pas voler, qui sont apeurés et qui tombent dans l'eau ; les parents partent et reviennent.

On a le constat de Nature Nièvre, qui a constaté qu'il n'y avait aucune conséquence, hormis un affolement de départ. Nous ne sommes pas en milieu naturel au milieu des bois ; on est sur un site où il y a des véhicules qui passent de façon considérable chaque jour, des poids lourds, même si nous allons limiter cela avec les nouveaux travaux, puisque nous allons réduire le tonnage et la largeur de voie ; nous allons orienter les gros véhicules ailleurs. Bref, aucun dérangement notoire, si ce n'est l'envol des oiseaux, n'a été prouvé, avec des caméras thermiques de Nature Nièvre, qui est indépendante.

Je rappelle que nous avons créé aussi deux sites LPO, que j'ai interrogé Alain Bougrain-Dubourd, avec qui j'ai des liens d'amitié, dès le mois de mars. Quand j'ai eu le retour des différents sites, et que j'ai indiqué que ce n'était pas possible ailleurs, je lui ai parlé d'une plateforme flottante qui aurait pu servir de lieu de nidification ; il m'a dit qu'il essaierait de trouver des solutions, qu'il viendrait vers moi. Il ne l'a pas fait. Je ne lui reproche pas, mais je le constate. Nous avons dit ce matin que nous restions ouverts à toute proposition d'évolution pour l'avenir, et que nous ferons le bilan. Nous espérons qu'il n'y aura pas de désordre majeur pour les agents, pour évoluer éventuellement, les années à venir.

Ce feu d'artifice n'est pas fait au mépris de l'environnement. D'ailleurs, la représentante de Natura 2000 a salué tout le travail que nous faisons autour de la nature, la nature en ville, les animaux. Nous ne sommes pas les ennemis des animaux, loin de là. Ce qu'il faut, c'est trouver un équilibre, et c'est le rôle des élus que nous sommes, entre le respect de la nature, des animaux, bien évidemment, mais aussi le contentement de nos habitants, qui ont bien besoin aujourd'hui de voir un peu de choses positives.

C'est la raison pour laquelle, et je ne le fais pas par provocation, nous maintenons ce site. Nous allons essayer d'être le moins perturbants possible. Nous allons enchaîner aussi avec le bal des pompiers. L'idéal, sûrement, serait que les oiseaux soient dans un lieu complètement naturel, sans gêne. On m'a expliqué qu'il y avait trois sites principaux pour les sternes, les sternes naines et les sternes pèlerins. Beaucoup de sites sont détruits du pied de l'homme volontairement. Il y en a qui en sont à écraser les œufs, à la Celle-sur-Loire ou à La Marche.

Sur Nevers Plage, nous faisons une surveillance accentuée de l'île, pour tous ceux qui voudraient s'y aventurer ; nous les verbalisons systématiquement, avec la police qui est présente sur Nevers Plage.

Il n'y a aucune solution idéale, mais, en tout cas, il y a un vrai succès de cet événement. C'est une façon aussi de s'unir, c'est une façon de fêter la République, et elle en a bien besoin. C'est une façon de passer aussi un moment souvent familial et amical, et puis de contenter les touristes qui nous visitent.

Rien n'est écrit dans le marbre pour jamais, mais sachez qu'en tout cas nous avons travaillé au mieux le site pour qu'il y ait vraiment le moins de dérangement possible en aval du pont, et que tout se fasse en amont. Cela dérangera forcément un peu les oiseaux. L'an dernier, il a été constaté que tous les oiseaux sont revenus, presque à la seconde où le tir s'est arrêté. Il va être un peu moins long. Le lendemain, c'est une corneille qui a volé un œuf aux sternes. Vous voyez que la nature a aussi ses prédateurs, et qu'elle se régule par elle-même. C'est compliqué. Ce qu'a expliqué la LPO, c'est que même le tir opéré à 500 mètres de là, cela les dérangerait tout autant, parce qu'il y a le retentissement du tir.

Soit le feu d'artifice de Nevers se tire dans une autre ville, soit on le maintient comme on peut dans un lieu qui est quand même magique, puisqu'on a un double feu d'artifice, dans le ciel et sur l'eau ; c'est ce qui fait tout son charme.

Pas d'autre intervention ?

xxx

M. le Maire – Je vais passer la parole à Iris Gallois, qui souhaite faire une déclaration.

Mme Gallois – Je voulais vous remercier, parce que je vais quitter le Conseil municipal. Je voulais donc dire un mot à tout le monde.

Je voudrais remercier en premier Monsieur le Maire pour sa confiance, son soutien, son appui, sa rigueur, et aussi son humour. Travailler à ses côtés sur ces questions qui touchent à l'enfance et à la parentalité a été une grande fierté pour moi et un honneur.

Je remercie aussi tous mes collègues élus, avec qui j'ai collaboré pendant ces quelques années, sur des questions transversales, liées ou non à mes délégations.

Chacun dans votre style, vous m'avez souvent permis d'ouvrir le champ des possibles, et j'ai toujours pu compter sur vous, et votre concours a été très précieux pour moi.

Je remercie également l'ensemble des services de la Ville, avec qui j'ai pu travailler sur des sujets qui les concernaient de près ou plus largement lors des astreintes. Nous avons la chance à Nevers d'avoir une force vive volontaire et au service de nos concitoyens de jour comme de nuit, convoquée sur des situations des plus insolites, mais aussi des plus dramatiques. Merci pour leur efficacité et leur professionnalisme.

Merci aussi aux membres du Cabinet du Maire pour tout le travail de fourni accompli.

Un merci tout particulier à Nicolas et à Marie-France, qui m'ont assistée.

Madame Laudet, un grand merci à vous, avec qui je travaille depuis le début. J'ai eu la chance de pouvoir travailler avec le concours d'une personne qui partage les mêmes valeurs éducatives. Il n'a jamais fallu vous convaincre ; les causes étaient toujours acquises. Merci beaucoup.

Un grand merci à Vincent Gacoing, à Hélène Rigoulot et à Ali Haddou, qui ont su me seconder dans tous les projets éducatifs menés pour la Ville. Je les remercie pour leur professionnalisme et toutes les compétences techniques qu'ils ont su mettre au service des actions menées.

Je n'oublie pas l'ensemble des services Education, Petite enfance et Jeunesse ; merci pour tout leur travail au service du bien commun.

Je remercie les différents partenaires que j'ai rencontrés, et avec qui j'ai eu l'occasion de travailler : la CAF, la Direction Académique, les écoles, les services de la préfecture notamment, mais également la police, les pompiers, les services du CCAS...

Je garde le meilleur pour la fin. Un énorme et gigantesque merci à mon binôme, Guillaume Largeron, qui m'a rejoint sur cette délégation un peu à l'improviste. Tu as été un vrai partenaire, loyal et fidèle. Tu ne connaissais rien au sujet, mais tu t'es passionné, tu y as mis tout ton cœur, tu as été un précieux soutien, un vrai ami. Et puis il arrive un moment où les mots s'épuisent, et où le silence commence à raconter. Et tu le connais, ce silence. Alors, merci, merci, merci.

Un dernier merci pour mes essentiels, à qui j'ai souvent retiré de longues heures de maternage pour me mettre au service des Neversois. Merci pour leurs joies continues et sans faille, et merci à ma famille d'avoir toujours su répondre présente pour me soutenir et me seconder.

Tous ceux qui sont arrivés là où ils sont ont dû partir de là où ils étaient. La vie m'invite à nouveau ailleurs. Bon courage à vous. Et bravo de porter avec conviction encore ce en quoi vous croyez, et merci pour tout.

M. le Maire –

Je sais que ce moment n'est pas facile pour Iris Gallois.

Je voulais à mon tour la remercier de nous avoir rejoints de son plein gré. C'était un début en politique, et je voulais lui dire, au nom de l'équipe municipale, que c'est nous qui la remercions de tout le travail accompli, sur un secteur exigeant, sur un secteur qui est peut-être le principal qu'attendent nos concitoyens ; que l'on s'occupe de leurs enfants, de la petite enfance, de travailler en lien avec l'Education nationale, et on sait à quel point il y a du travail à accomplir, avec la vision qu'elle avait de la chose, mais qui nous a convenu dans l'évolution de ce que nous voulions porter.

J'espère en tout cas que cette expérience politique de plus de quatre années maintenant peut-être l'amènera à retrouver un jour les réflexions politiques. Vous l'avez compris, cette annonce d'Iris Gallois n'est pas liée à une quelconque discorde politique ou des difficultés de liens personnels avec l'équipe ou avec moi-même ; c'est un choix personnel qui lui est difficile de prendre, je le sais, puisque nous en avons parlé. Cette annonce plus officielle interviendra au mois de septembre. Il n'y aura pas de Conseil municipal exceptionnel. Le Conseil municipal du 24 septembre, sauf changement, actera les choses.

En tout cas, je souhaite à Iris Gallois, au nom de toute l'équipe, le meilleur pour l'avenir. Il y a toujours du meilleur, quand on est parfois dans certaines difficultés. Et un grand merci de tout ce que ta présence – je vais te tutoyer exceptionnellement – nous a apporté. Tu restes avec nous encore jusqu'à la rentrée, mais tu tenais à faire cette annonce aujourd'hui. C'est un choix qui n'est pas simple pour toi, je le sais. Un grand merci, encore une fois. C'est ta décision, et je souhaite qu'elle puisse t'amener à ce que tu attends pour ton avenir.

Merci à elle.

Nous allons lever la séance. Merci pour votre participation. A la prochaine fois.

Pour les élus communautaires, nous nous retrouverons samedi, à 9 heures, avec un ordre du jour assez chargé.

M. le Maire lève la séance à 21 h 24.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Françoise Hervet

Denis Thuriot

François Diot